

Abonnements par la poste

Table with subscription rates for Canada, E-Unis et Empire Britannique, and Union Postale, including daily and weekly editions.

LE DEVOIR

Directeur : HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration 430 EST NOTRE-DAME MONTREAL

TELEPHONE: HARbour 1241*

SERVICE DE NUIT: Administration: HARbour 1243

Rédaction: HARbour 3679

Gérant: HARbour 4897

Que fait la Commission du combustible?

La Commission municipale du combustible, présidée par M. Pêchevin Auger, a terminé ses délibérations.

Sauf deux, tous les comparants, comme diraient les notaires, se sont prononcés en faveur de la vente au poids du charbon de bois.

Nos lecteurs sont familiarisés avec la question. Le charbon de bois du commerce est, dans l'ensemble, de provenance américaine.

Il est inconcevable que cela ait pu durer. Les consommateurs ne sont pas vigilants dans la défense de leurs intérêts, évidemment, car le mode actuel n'offre pas la moindre garantie.

En outre, la situation particulière de la province de Québec commande que l'on exige la vente du charbon au poids. Comme le disait un expert, déposant devant le comité, "le charbon de bois américain est inférieur au charbon de bois canadien quant à son rendement calorifique et quant à sa durée."

Un autre déposant, M. Denis, préconisait "l'inscription sur les sacs, en lettres bien lisibles et en gros caractères, du genre, du pays de provenance ou de fabrication du charbon de bois, de la pesanture (du poids), du nom et de l'adresse du metteur en sac (de l'enseacheur) et ce dans les deux langues du pays".

Sauf erreur, c'est cette dernière proposition qui a été incorporée dans le règlement qui sera soumis au conseil si la commission peut obtenir le quorum voulu pour l'adopter; car elle a beaucoup de peine à siéger. On dit que c'est délibérément, parce qu'ils sont sympathiques au charbon de bois étranger, que certains échevins s'abstiennent d'assister aux séances et paralysent le travail de la commission.

Les contribuables-consommateurs ne songeront-ils pas à presser cette commission, à la forcer à agir? L'Association du Quartier Crémazie et le Club Ouvrier Saint-Jacques ont appuyé précisément le projet Denis que nous venons de citer. Mais c'est peu. De tous les coins de la ville devraient venir les requêtes. Cela tirerait la commission de sa léthargie.

Dans tout mouvement favorisant la vente du charbon de bois de la province de Québec, plus lourd et meilleur marché à poids égal, encore une fois, que le charbon américain, non seulement le consommateur urbain trouve son profit direct, mais il encourage une industrie rurale, productive pour les régions où subsiste encore du bois franc.

La grande ville, toutes les classes sociales de la grande ville sont intéressées au bien-être des campagnes. Les ouvriers, quand celles-ci prospèrent, ne subissent pas la concurrence des déserteurs de la terre. En outre, le pouvoir d'achat des ruraux étant accru, l'industrie et le commerce urbains y trouvent leur profit direct.

En protégeant une petite industrie très intéressante et susceptible d'importants développements, on met obstacle au dépeuplement des campagnes dont les villes, en temps de crises, subissent le terrible contre-coup. De plus, comme le disait M. Denis, déjà cité et qui n'a pas été contredit, on épargnerait annuellement aux seuls consommateurs montréalais une somme de \$230,000. Cette somme pourrait être beaucoup plus considérable, si, comme nous l'avons déjà dit, à cause du bon marché et de la durée du charbon de bois de nos Laurentides, produit avec du bois franc, on implantait l'usage du chauffage des âtres et des poêles, au commencement de l'automne et à la fin du printemps, avec ce combustible. Cela pourrait se faire économiquement.

Ce qui nous étonne en cette affaire, c'est que le président de la Commission industrielle, M. Norman Holland, si exact à réclamer partout l'emploi de matériaux canadiens, et de préférence des matériaux de Montréal et de la région, n'ait pas tenté auprès de la Commission du combustible une solennelle démarche pour l'inviter à presser l'adoption d'un rapport dans le sens que nous indiquons, pour atténuer le chômage rural et la désertion des campagnes et hâter de la sorte la fin de la crise. N'est-ce pas là l'objet que poursuit la commission qu'il préside?

En attendant, que les diverses associations de contribuables ne manquent pas d'appuyer la vente du charbon de bois au poids et de presser la commission de conclure ses travaux.

Louis DUPIRE

Chronique

Vies de chiens

Les mâtsins, dogues, caniches, épagneuls, lévriers et autres espèces du genre chien ont de ce temps-ci vie précaire, en Russie soviétique. Ils sont pour la plupart menacés de mort violente. Après avoir envié le sort des chiens qui, du moins, n'étaient pas traités par la guépe, à Moscou et ailleurs, les citoyens de la libre Russie qui ont réussi à passer à travers la terreur rouge n'auront plus que de la compassion, peut-être, pour le chien. Et cela même n'est pas certain. Car les 950,000 chiens que le gouvernement soviétique vient de condamner à mort, en Russie, vont fournir des pelisses aux paysans; et les plus belles peaux de ces nouvelles victimes du régime iront même à l'exportation. On les vendra sans doute à Londres, à Paris, à New-York, pour de la fourrure de luxe. Ainsi va le monde de la mode!

"Le décret 418 des ordonnances commerciales soviétiques s'exécute convenablement", rapporte de Moscou un correspondant de presse. Ce décret, c'est l'arrêt de mort du chien russe. Moscou doit fournir au gouvernement 43,000 peaux de caniches, Leningrad 25,000. Le territoire avoisinant la mer Noire, 50,000, le Caucase 100,000 et le reste du pays, à l'échelle. Sens trouvés grâce devant ce décret les chiens de Boukharie et de Samarcande, dans le Turkestan russe, et pour une raison utilitaire. Dans ces régions, les chiens font en quelque sorte la police sanitaire. Ils dévorent les carcasses, etc. Sans eux, dit la dépêche, il y aurait la peste et toutes sortes de fléaux. Les dents et l'estomac du chien boukharien lui sauvent la vie. Il ne perd pas son pelage au profit d'un paysan désireux de protéger sa peau contre la morsure du froid.

000, le Caucase 100,000 et le reste du pays, à l'échelle. Sens trouvés grâce devant ce décret les chiens de Boukharie et de Samarcande, dans le Turkestan russe, et pour une raison utilitaire. Dans ces régions, les chiens font en quelque sorte la police sanitaire. Ils dévorent les carcasses, etc. Sans eux, dit la dépêche, il y aurait la peste et toutes sortes de fléaux. Les dents et l'estomac du chien boukharien lui sauvent la vie. Il ne perd pas son pelage au profit d'un paysan désireux de protéger sa peau contre la morsure du froid.

Ce massacre en bloc de dogues et de mâtsins fait, à ce qu'on dit, partie du plan quinquennal russe. Moscou fait flèche de tout bois, fourrure de tout pelage. Grâces soient rendues à M. Bennett! L'embargo qu'il a mis sur les importations russes préservera nos élégantes de porter la peau de lévriers aristocratiques descendant des meutes qui accompagnaient dans leurs chasses cruelles les grands-ducs et les princes moscovites. Elles continueront à s'envelopper avec désinvolture de la dépouille d'ours, de poneys, de biques, de bêtes, de lapins, de chats et même de rats parés de noms royaux d'animaux exotiques et qui seront devenus de l'éternité d'Alaska, du nison de Corvire de la loutre de Tasmanie, de la

A Québec

La fin de la session sera dure

M. Houde lance une grave accusation contre un ministre, hier soir — M. Blain et les assurances de la voirie — MM. Taschereau et Perrault ripostent — M. Bercovitch somme M. Houde de prouver ses assertions — "Donnez-moi une commission qui ne soit pas formée de vos créatures", dit le chef de la gauche

LA CHAMBRE REVIENDRA SUR LE SUJET

(Par Alexis GAGNON)

Québec, 17 mars. — Les deux séances d'hier ont fourni deux incidents d'un vif intérêt.

La séance du soir venait à peine de s'ouvrir que M. Houde lançait de graves accusations contre le gouvernement, et contre un ministre, le secrétaire provincial.

M. Joseph Cohen, député de Saint-Laurent, pilotait un bill pour amender la loi des syndicats coopératifs, afin de répartir les remboursements de façon plus équitable.

M. Houde attira l'attention du gouvernement sur le fait que certains de ces syndicats sont de véritables institutions à usure, pour pressurer les gens, et que dans l'un de ces syndicats présentement en mauvaise situation financière, le secrétaire provincial serait directeur, ou actionnaire.

M. Bercovitch, député de Saint-Louis, releva tout de suite l'attaque, avec la fougue qu'on lui connaît et somma M. Houde de prouver ses dires et de mettre son siège en jeu.

M. Houde riposta qu'il relève le défi, si on lui donne une enquête judiciaire et non parlementaire, où le tribunal enquêteur sera formé de trois membres, l'un choisi par le gouvernement, le second par l'opposition et le troisième par les deux premiers, et que ce tribunal enquêteur sur la question en litige.

Le premier ministre riposta que la droite n'a pas à se précipiter de l'opinion de l'opposition sur la vertu et l'honneur de la droite.

M. Houde promit de fournir les renseignements demandés d'ici quelques jours.

Au début de la séance de l'après-midi, M. Aldéric Blain, député de Dorion, demanda comment il se fait que le bureau Tessier & Fages ait pratiquement toutes les assurances du ministère de la voirie, soit, \$124,917, alors que les autres courtiers en assurances n'ont pratiquement rien.

M. Taschereau riposta aussitôt par une contre-attaque directe. Il déclara que M. Fages est son gendre, qu'il a le droit de gagner sa vie tout comme n'importe qui; et M. Taschereau ajouta qu'il le dit tout carrément, puisque l'intention du député était d'atteindre le premier ministre. M. Perrault ajouta par la suite que MM. Tessier et Fages sont chargés de toute l'assurance patronale parce qu'il est impossible de répartir cette dernière entre plusieurs bureaux, pour fins pratiques.

Comme on le voit, la fin de la session promet des émotions.

Une décision de M. Bouchard

M. Bouchard a rendu, hier après-midi, au début de la séance, sa décision relativement au point d'ordre soulevé, la semaine dernière, par le premier ministre sur un amendement proposé par M. W. Tremblay à la motion du Dr L. Plante, qui demandait que le rapport fait à la Chambre, le 25 février, par le comité des bills privés, concernant le bill de Montréal, soit renvoyé au comité avec certaines instructions, l'amendement de M. Tremblay proposant le retrait du bill. A cet amendement, comme l'on sait, le premier ministre avait soulevé un point d'ordre, en raison du fait qu'il devait être précédé d'un avis parce qu'il amenait une instruction en la convertissant en une proposition nouvelle. Mais M. Duplessis avait fait objection, affirmant que le droit de soulever un point d'ordre, dans les circonstances, serait contraire à l'article 185 des Règlements, qui crée que la violation de l'ordre ne peut être signalée qu'à l'instant où elle se produit. Et M. Duplessis ajoutait que deux discours avaient été prononcés avant que le point d'ordre ne fût soulevé.

zibeline du Yukon, du phoque du Groenland. Au Canada du moins nous avons des mordant et le chien même belle vie, gardant l'intégrité de son pelage. Si l'on en voit parfois par des belles, elles les auront sur les genoux et non sur les épaules.

Pierre KIROUL

(Par Emile BENOIST)

Ottawa, 18. — M. Bennett a parlé longuement, hier, mais tout de même pas aussi longuement que M. Mackenzie King. Le discours de celui-ci s'était prolongé pendant quatre heures et demie. M. Bennett n'a parlé que pendant une heure et trentecinq minutes.

À la session spéciale du mois de septembre, M. Bennett n'avait parlé que pendant vingt minutes et son succès avait été grand. Son succès peut être mesuré, cette fois-ci, en proportion de la durée de son discours. Ne devrait-on pas souhaiter au premier ministre, ainsi qu'au chef de l'opposition que la règle des quarante minutes leur soit imposée comme aux autres députés? On verrait alors mieux si elle est tout à fait juste.

Il faut tout de même reconnaître que ça n'est pas un long, quarante minutes, M. Mackenzie King, avant-hier, en avait bien au moins pour deux heures à raconter ce qu'il avait à dire. M. Bennett n'a vraiment pas exagéré. Il ne s'est pas répété pour la peine.

La meilleure partie du discours du premier ministre est celle où il a rappelé que la proposition qu'il a faite à la conférence économique de Londres est identique à celle que fit M. Laurier à la conférence de 1902, en Angleterre.

M. Bennett s'est défendu d'avoir, depuis que son parti a pris le pouvoir, proposé et adopté des mesures de nature à favoriser des entreprises particulières. Il affirme que le gouvernement n'a cherché qu'intérêt du peuple canadien tout entier. Le gouvernement n'a peut-être pas fait grand chose depuis huit mois; mais en si peu de temps pouvait-il faire davantage? Incidemment, M. Bennett a annoncé qu'il gardera le portefeuille des finances jusqu'après la conférence impériale qui doit se tenir à Ottawa au cours de l'été prochain. Avis aux amis de M. Meighen qui veulent pour lui ce portefeuille.

Le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône est maintenant en bonne voie. Après M. Bennett, ont pris la parole: MM. Woodsworth, Stewart, Bourassa, Pickle, (Brome-Missisquoi); Coote, (MacLeod); Thomas MacMillan, (Huron); M. Fernand Racine et demandé, onze heures, l'ajournement du débat.

M. Henri Bourassa, dans un discours de trente-cinq minutes, a rappelé les circonstances qui ont donné lieu à la préférence britannique. La préférence britannique fut d'abord présentée comme une sorte de faux-fuyant. Le parti libéral avait prêché le libre-échange, mais au moment des élections, il avait accepté de l'argent des manufacturiers et des industriels. Comme il ne pouvait que difficilement, ayant pris le pouvoir, réduire les droits de douanes, il imagina la protection britannique. Plus tard, cette même protection, grâce à M. Fielding tout particulièrement, devint un instrument de reconnaissance impériale. En 1900, M. Fielding recommanda la préférence impériale en reconnaissance du prétendu service rendu par l'Angleterre à l'Empire, en asservissant les Boërs.

De notre part, la préférence britannique a été affaire de sentiment. Les gens de France-Bretagne ont considéré l'affaire bien autrement, et ils n'ont jamais accordé la réciprocité au Canada. Ils ont pensé d'abord à leur intérêt à eux, qu'ils ont mis au-dessus de tout.

M. Bourassa avait commencé son discours en disant qu'il n'a pas encore résolu si l'on votera pour ou contre l'amendement proposé par M. King, lundi. Ce qui l'embarrasse, c'est qu'il accepte une partie de ce texte tandis que l'autre lui paraît inacceptable. On verra plus par le résumé de son discours ce qu'il en pense.

M. BOURASSA FAIT L'HISTORIQUE DE LA PREFERENCE COMMERCIALE ACCORDEE A L'ANGLETERRE

Le premier ministre fait tête à la gauche et défend son régime

Après huit mois de pouvoir, doit-on s'attendre à ce qu'il ait tout remis en ordre? — L'attitude de son gouvernement à Londres fut celle de sir Wilfrid Laurier en 1902 — M. Bennett va garder le portefeuille des finances encore quelques mois — Discours de MM. Woodsworth et Stewart

A OTTAWA

nants d'un tarif de revenu. Un tel gouvernement était-il autre chose que le humbug? Le chef libéral fait grand état de l'unité nationale. Il en a parlé hier avec émotion. Qui donc ne se souvient pourtant du fameux appel du journal la Presse à la veille des dernières élections? Qui donc ne se souvient des cris de M. Taschereau, des appels à la passion et au préjugé chez les gens de la province de Québec? Qui donc ne se souvient que l'on a voulu faire croire à cette partie de la population que le chef conservateur avait l'intention de créer une marine de guerre? Malgré tout cela, le chef libéral ne craint pas de prêcher l'unité nationale.

L'une des questions les plus graves qui se posent actuellement à l'attention du Canada, c'est celle de nos relations avec la Russie. M. Mackenzie King en traite cependant très à la légère. Faut-il rappeler que c'est le même homme qui, en 1927, trouvait à propos de rompre toutes relations avec la Russie? M. Bennett annonce qu'il n'a pas l'intention d'étudier maintenant chacune des mesures que le gouvernement entend présenter au cours de cette session-ci. Ces mesures seront étudiées au fur et à mesure de leur présentation.

Pour aujourd'hui, le premier ministre s'occupera surtout du discours du chef de l'opposition. Celui-ci n'en avait pas trop de quatre heures et demie, après un silence de six mois, pour exprimer ses idées. Pourtant ceux qui l'ont entendu se demandent encore ce qu'il a voulu dire.

Le chef libéral a prétendu que le discours du trône tient du sermon et du diagnostic. S'inspirant du diagnostic, il a pratiqué comme une sorte d'opération chirurgicale qui n'a rien de flatteur pour les libéraux.

Pourquoi l'état actuel des affaires est-il si mauvais? Est-ce que cela n'est pas le résultat des mauvaises politiques qui ont été appliquées dans le passé? Les conditions seraient bien meilleures dans notre jeune pays si l'ancien gouvernement avait pensé un peu plus à l'avenir.

Réalise-t-on que le gouvernement actuel n'est au pouvoir que depuis

huit mois et que si la situation n'est pas brillante, cela dépend de l'administration de l'ancien gouvernement? En 1922, après avoir été au pouvoir pendant huit mois, M. Mackenzie King ne se gênait pas de dénoncer vigoureusement le gouvernement précédent. S'imaginer-il sérieusement qu'il va maintenant faire croire aux citoyens du Canada que si la situation actuelle n'est pas meilleure, c'est la faute au gouvernement conservateur qui vient à peine de prendre le pouvoir?

Comme question de fait, où le Canada en serait-il si le parlement fédéral n'avait pas tenu sa session d'urgence de l'automne dernier? Parce que son gouvernement n'a jamais pu définir sa politique, qu'il n'a jamais eu de programme, M. Mackenzie King trouve étrange que le parti conservateur sache exactement ce qu'il veut et qu'il agisse en conséquence.

On ne pouvait raisonnablement s'attendre qu'en une courte période de huit mois, de grandes industries se seraient établies, auraient construit des usines nouvelles, commencé de produire sur une vaste échelle. D'ici cependant des usines sont en voie de construction. Les mesures qui ont été votées à la session d'urgence ont procuré de l'emploi à plus de 200,000 hommes et femmes.

Il n'est pas douteux que les mesures de la session du mois de septembre ont amélioré la situation économique canadienne. L'état des affaires n'est pas brillant mais il serait bien pire si les mesures en question n'avaient pas été prises. Le gouvernement se rend compte de la lourde responsabilité qu'il a assumée, mais il n'en est pas moins prêt à servir.

M. Bennett consulte

M. Mackenzie King prétend que le premier ministre constitue à lui tout seul tout le gouvernement. M. Bennett s'amuse de cette boutade. Dans toute l'histoire politique de notre pays, on ne pourrait trouver un gouvernement dont les membres se soient mieux entendus que les membres du gouvernement actuel. Aucune décision n'a jamais

(Suite à la dernière page)

Bloc-notes

Un cri significatif

Il n'est pas trop tard pour noter le cri si plein de sens qui suivit la séance d'ouverture du parlement fédéral. Ouvrez les journaux: presque partout vous y verrez fortement noté dans le texte, quand il n'est point affiché sur sept ou huit colonnes, le fait que, pour la première fois depuis la Confédération, c'est un Canadien qui a lu le discours du trône. Et, partout, l'on sent qu'à noter ce fait, à le mettre en relief, le journaliste a éprouvé un sentiment de fierté. Sentiment naturel, inévitable, lié au plus profond de la nature humaine et qui préfigure la prochaine nomination d'un gouverneur général canadien.

Il est aujourd'hui réglé que c'est le gouvernement du Canada qui désigne le gouverneur général. M. Bennett n'a pas voulu ou n'a pas osé nommer un Canadien, mais l'échéance n'est qu'un peu retardée.

Toutes les circonstances du reste paraissent tendre à la rapprocher. C'est ainsi qu'il est devenu, par exemple, apparent à tous qu'on avait dû s'adresser à deux ou trois endroits avant de trouver un noble anglais qui consentit à venir occuper Rideau Hall. Le fait a même été confirmé par un extraordinaire communiqué du gouverneur général de l'Irlande du Nord, et beaucoup d'autres, que la question n'intéressait guère jusque là, se sont dit: Mais s'il faut porter ces hautes fonctions, supplier les gens de labas de les accepter, encaisser d'humiliants refus avant de trouver quelqu'un qui consente à s'en charger, prenons donc quelqu'un de chez nous, et que ce soit fini!

Les circonstances ont ensuite fait qu'un Canadien, M. le juge Duff, prit effectivement le rôle du gouverneur général dans l'une des scènes les plus solennelles où celui-ci puisse être appelé à paraître et l'on n'a point constaté que cela fit grand différence. Alors, d'autres se sont dit: Mais pourquoi pas un Canadien tout le temps!

Et l'on n'a qu'à regarder autour de soi pour constater que les sujets ne manqueraient pas.

Bref, l'on peut sans grand danger risquer cette petite prophétie: À moins que l'on ne choisisse un prince du sang, l'un des tout prochains (si non le tout prochain) gouverneurs-généraux sera un Canadien.

Et bien rares alors seront ceux qui songeront à s'en plaindre.

Après? On fait actuellement à Québec un procès de contrebandiers qui a des côtés intéressants.

L'autre jour, l'un des témoins a déclaré qu'en présence d'un haut fonctionnaire de la Commission des liqueurs, il avait livré de l'alcool dans un club libéral. Le haut fonctionnaire a tout de suite protesté et le témoin est inculpé de parjure.

Un autre témoin a déclaré avoir livré de l'alcool sur la rive nord du fleuve, en bas de Québec, et l'on a insinué dans certains milieux libéraux que ceci pourrait bien avoir servi aux conservateurs.

Voici qu'un troisième témoin met tout le monde dans le même sac. Nous citons le compte rendu du Soleil, numéro du lundi 7 mars, page 5, colonne 3 (d'ailleurs conforme au texte de l'Événement):

"Avez-vous importé pour votre compte de la boisson en Canada et dans la province de Québec, en 1930?", continue Me Boisvert. — "Je me suis", répond Azarie Piuzze, "occupé d'élections. J'ai agi comme intermédiaire pour procurer de la boisson aux deux partis qui en ont eu".

L'affaire, pour ce qui concerne Piuzze, paraît en être restée là, mais il serait bien à souhaiter qu'elle pût avoir des suites d'un autre genre et projeter une plus grande lumière sur cet emploi par les partis de l'alcool de contrebande.

Peut-être y viendra-t-on...

Nouveaux témoignages

L'Echo de Saint-Césaire qui eut son heure de succès, qui prépara le grand convention de 1904, mais sommeilla depuis ce temps, reparait à la veille des grandes fêtes qui doivent, cette année, réunir les anciens de Saint-Césaire. Il annonce en même temps sa ferme intention de survivre à ces fêtes.

Cette réapparition est une nouvelle manifestation de l'esprit qui tend un peu partout à grouper les anciens autour de leur Alma Mater. Voici quelques semaines à peine on jetait les bases de deux nouvelles amicales: celles de Sherbrooke et de Québec.

Nous avons trop de fois lu ces nouveaux venus, si pas nous reportons de tout ce qui leur apporte un ampleur nouvelle. O. H.

Hâtez-vous!

A tous ceux qui désirent faire le Voyage de la Louisiane, nous répétons: Hâtez-vous! Hâtez-vous si vous voulez avoir une place à votre goût, si vous voulez même être assuré d'en avoir une quelconque.

Pour tous renseignements, adressez-vous au Service des Voyages du "Devoir", 430, rue Notre-Dame est, Montréal. (Tél. HARbour 1241).

La session de Québec

(Suite de la 1ère page) M. Blain. — Si la marge de profits est si minime, je trouve que ces gens ont beaucoup de persévérance, puisqu'ils apparaissent chaque année dans les comptes publics pour le même montant.

M. Taschereau. — C'est une agence d'assurance. M. Tessier est le fils de M. Cyrille Tessier, et M. Fages est mon gendre. Qu'est-ce qu'il y a là qui ne soit pas légitime?

M. Blain. — Comment, sur un montant global de \$144,000, la province verse \$124,000 à une seule agence, et le premier ministre trouve que c'est un traitement juste à l'égard des autres?

M. Taschereau. — Mais les autres agents ont leur part, et ça apparaît à d'autres pages des comptes publics.

M. Blain. — Mais Tessier, Fages & Cie figurent aussi à d'autres pages. Et quels sont les directeurs de La Prévoyance? Est-ce que M. Du Tremblay n'en est pas le président?

M. Perrault répond que le département n'a pas d'intérêt à répartir ses assurances entre plusieurs compagnies. Il n'y a pas lieu de se scandaliser. La Prévoyance ne garde pas tout le montant pour elle; elle pratique la réassurance dans les autres compagnies.

M. Bastien. — La commission est de 7 1/2 % et le risque est indivis.

M. Blain. — N'y aurait-il pas moyen de les diviser par région ou classe?

Le ministre. — Difficilement, il n'y a pas d'intérêt à le faire. M. Perrault explique qu'il a tenté de le faire quand il a pris le département mais l'expérience lui a appris que ce n'était pas la meilleure méthode.

M. Blain. — Les taux ne sont-ils pas différents pour chaque classe?

Avis de décès

GRENIER. — A Montréal, le 16 mars 1931, décédé à 77 ans et 11 mois, Mme Séraphin Grenier, née Cadieux, Alphonse. Pénitentiel le jeudi, 19 mars. Le convoi funèbre partira du no 6334 rue de Saint-Vallier, à 8 heures, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL. — A Montréal, le 18 mars 1931, décédé à 70 ans, Louis-Tr. Trudel, Pénitentiel le vendredi, 20 courant. Le convoi funèbre partira du no 3701 rue Berri, à 8 heures 15 du matin, pour se rendre à l'église Saint-Louis de France, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVICES ANNIVERSAIRES

Le vendredi, 20 mars, sera chanté à la chapelle des Soeurs du Bon Pasteur, 104, Sherbrooke, est, à 7 heures 30, un service anniversaire pour le repos de l'âme de Mme Basile Allard, de Saint-Henri de Beauséjour, bienfaitrice de la communauté. Parents et amis sont priés d'y assister.

Nécrologie

ASSÉLIN. — A Montréal, le 15, à 68 ans, Pierre Assélin, époux d'Odette Lacombe. Pénitentiel le samedi, 17, à 61 ans. Alfred Bergeron, époux de feu Léa Bélair. BLANCHET. — A Montréal, le 17, à 61 ans, Mme veuve O.-L. Blanchet, née Ollivier-Lemire. BLAIS. — A Saint-Paul d'Abbotsford, le 16, Mme Ephrem Blais, née Massé, Albina. BOULAY. — A Lachine, le 15, à 83 ans, M. Octave Boulay, père, époux de feu Claire Leblond. CHABOT. — A Saint-Martin, le 15, à 74 ans, Marie-Adèle Clermont, épouse de feu Théodore Chabot. CUSSEON. — A Saint-Martin, le 15, à 74 ans, Marie-Adèle Clermont, épouse de feu Théodore Chabot. CHOLETTE. — A Montréal, le 16 mars, à 53 ans, Mme Georges Cholette, née Marie-Louise Lanthier, autrécie de Sainte-Genève de Pierrefonds. CUSSEON. — A Saint-Jérôme, le 16, à 76 ans, Philias Cusson, époux d'Alzire Villeneuve. DUBOIS. — A Montréal, le 16, à 65 ans, Joseph Drouin, époux de Rose-Anna Gagnon. FÉROUCHER. — A Montréal, le 15, à 72 ans, Napoléon Féroucher, époux de Rosanna Montpetit dit Potvin. GRATON. — A Saint-Charles, le 16, à 57 ans, Bertha Fortier, épouse de Wilfrid Graton. DUBREUIL. — A Montréal, le 16, à 72 ans, Ovide Dubreuil. GRENIER. — A Montréal, le 16, à 78 ans, Alphonse Cadieux, épouse de Séraphin Grenier. JONES. — A Montréal, le 16, à 60 ans, William-Duncan Jones, époux de feu Valerie Verville. LALONDE. — A Montréal, le 16, à 46 ans, Palma Lalonde, épouse de dame Alexina Lanthier. LATREMOUILLE. — A Montréal, le 16, à 27 ans, Albert, fils de Mme veuve Joseph Latremouille. LEDUC. — A Montréal, le 16, à 72 ans, Jos. Venant Leduc, époux d'Annie Dupuis. LEHAULT. — A Saint-Dominique de Soulanges, le 16, à 20 ans, Germaine, fille de Victor Legault et d'Indiana Cousineau. LEONARD. — A l'Hôpital du Sacré-Coeur, le 16, à 14 ans, Arthur-Conrad Léonard, enfant de feu Arthur Léonard et de feu Rosa Froula. PÉRIE. — A Montréal, le 16, à 19 ans, Fernande Périe. POIRIER. — A Montréal, le 16, à 51 ans, M. Adèle Poirier, époux d'Aurèle Saint-Onge. ROULEAU. — A Montréal, le 15, Alice, fille de Fabien Rouleau et de Georgiana Leblanc. SABIROL. — A Sainte-Rose, le 16, à 43 ans, Delia Sabriol, épouse d'Emile Sabriol. TREMBLAY. — A Saint-Lambert Annex, le 15, à 83 ans, Arthur Tremblay, époux d'Almérie Labossière. VALOIS. — Le 15 mars, à 87 ans, Olivier Valois.

Le ministre. — On obtient un meilleur taux en traitant avec un seul.

M. Duplessis. — Je désire attirer l'attention du ministre sur le coût des autos du département; \$22,481, entretien et réparation en dehors du garage; \$72,490, allier et réparation des outillages; \$212,054, garages du département, achat de pièces, etc.; \$211,097, outillages, achat et frais de transport; \$173,217, automobiles, camions, etc. Cela fait \$700,000 en un an, résume M. Duplessis.

M. Crépeau demande au ministre les explications promises sur la route d'Ascot. Le ministre a demandé des soumissions pour un chemin de tel type, et on a fait le chemin d'une toute autre façon, à un prix bien plus élevé. M. Crépeau explique que la municipalité d'Ascot a fait elle-même ce chemin, et qu'il a coûté deux mille dollars au lieu des six mille dollars demandés par le département.

Il y a des exceptions

Au cours de certaines explications, le ministre dit que pendant l'été 25,000 à 30,000 employés travaillaient à la voirie.

M. Houde: Y a-t-il bien des rouages? Le ministre répond que ces travaux sont exécutés sous la juridiction des municipalités.

Un opposant: Saut au temps des élections. M. Sauvé demande si les octrois sont accordés selon les vœux des municipalités.

Le ministre: Quels vœux? M. Sauvé: Ce ne sont pas des souhaits de bonne année. M. Sauvé veut savoir si le département respecte les préférences des conseils municipaux pour tel ou tel rang.

Le ministre: Généralement, mais il y a des exceptions. M. Sauvé cite au ministre le cas d'un rang de son comté, où l'on a préféré passer outre aux recommandations du conseil de comté, à l'avantage du comté du Secrétaire provincial.

Comme le ministre ne s'en souvient pas, M. Sauvé lui lit la correspondance échangée entre son département et les conseils de comté.

"Il y a eu des scandales"

Au cours de la discussion, M. Camille Houde, chef de l'opposition, s'enquiert de quels syndicats il s'agit.

M. Houde. — Est-ce qu'il n'y a pas eu des pertes d'argent considérables affectant un ministre, un député, et qu'on veuille par cette loi parer à cela? Je comprends que le gouvernement, qui n'est pas satisfait de la législation à Montréal, a cependant oublié de présenter une mesure de législation parce qu'il y a eu des scandales.

Des députés de la droite protestent et M. Houde continue: Certains de ces syndicats de prêts dont il est question, sont formés pour faire l'assurance et prêtent à des taux usuraires. Est-ce que le Secrétaire-provincial n'est pas directeur ou actionnaire de l'un de ces syndicats?

M. Taschereau et des députés protestent que non, avec véhémence. M. David, mis en cause, est absent à ce moment.

Et le premier ministre invite alors M. Houde à prouver ce qu'il avance.

M. Houde.—Je n'ai pas actuellement ma documentation, qui est à Montréal, mais qui n'a pu être amenée au débat, j'aurais d'ici peu ce qu'il me faut pour prouver ce qui j'avance.

Une enquête judiciaire

M. Peter Bercovitch défie M. Houde de prouver ce qu'il affirme.

M. Houde répond qu'il accepte le défi et qu'il a des documents pour établir qu'un syndicat a failli, et que des amis du gouvernement ont profité de leur position. Rapports progressés sur ce bill, dit-il, et dès que j'aurai les documents, je donnerai les renseignements voulus, et avant la fin de la session, je viendrai pour faire plaisir au député de Saint-Louis. Mais à la condition que le gouvernement donne suite à l'affaire.

M. Bercovitch déclare alors que, puisque le chef de l'opposition s'engage à fournir la preuve de ce qu'il avance, il mettra son siège en jeu et résignera s'il ne prouve pas ses affirmations.

M. Houde.—J'accepte le défi si on veut m'accorder une enquête judiciaire présidée par trois juges, l'un choisi par le gouvernement, le second choisi par l'opposition et le troisième choisi par les deux premiers et qui fassent enquête dans tous les départements et particulièrement sur cette affaire de ce soir. Je demande une enquête judiciaire, mais non une enquête parlementaire.

M. Bercovitch.—Que le chef d'opposition choisisse lui-même ses juges, mais qu'il tienne sa promesse et qu'il donne à cette Chambre la promesse qu'il résignera s'il ne prouve pas ce qu'il avance.

M. Taschereau.—Le chef de l'opposition dit qu'il n'a pas confiance dans les membres de la droite. Je dis que nous, de la droite, devons marcher le front haut devant le chef de l'opposition. Il se contente d'insinuer, mais l'insinuation n'est pas l'arme des braves.

M. Houde.—J'ai autant de courage que le premier ministre.

M. Taschereau.—J'ai quelque chose, Monsieur, que vous n'avez pas. M. Houde.—Et que je ne voudrais pas avoir.

M. Taschereau.—Parce que vous ne pourriez pas le porter longtemps. Dans la mesure où les syndicats sont concernés, on nous reproche d'avoir fait perdre de l'argent par le fait de ces syndicats. On ne peut nous en tenir responsables, car nous n'avions pas le droit d'enquêter. Et aussitôt que le mal a été signalé, nous avons pris les mesures nécessaires et nommé des inspecteurs, et même nous avons obtenu l'annulation de chartes, au besoin. Il y a eu des pertes, c'est parce que l'inspection manquait et qu'alors il nous manquait les pouvoirs nécessaires. J'invite le chef de l'opposition à donner des renseignements.

M. Duplessis.—Le premier ministre se dit anxieux que l'enquête soit faite. Mais le chef de l'opposition a raison de ne pas se fier à l'enquête parlementaire, car les témoins seraient assignés par la police provinciale, et l'on a déjà eu la preuve que, loin d'être chercher les témoins, elle servait plutôt à les éloigner. Il faut donc une enquête judiciaire, mais non une enquête parlementaire.

Enfin, on rapporte progrès et la discussion s'engage de nouveau sur le fameux crédit de 85,917,000 que M. Perrault a décidé de la difficulté à faire avaler.

Le cas de MM. Laurendeau et Marchessault

On discute alors vivement le crédit en question. M. William Tremblay signale un important contrat accordé à MM. Laurendeau et Marchessault, le premier ancien peintre en bâtiment devenu député, puis entrepreneur, et le second ancien chef de police de Maisonneuve, qui, tous deux, d'après M. Tremblay, se sont enrichis et ont quitté leur quartier prolétarien pour demeurer dans des districts plus cosmopolites.

M. Blain demande quelle compétence pouvaient bien avoir ces deux messieurs dans les travaux de voirie. M. Perrault répond que M. Laurendeau a à son emploi l'un des meilleurs ingénieurs de voirie. La discussion tombe ensuite sur l'amitié. M. Houde dit que le coût de construction de la voirie a été doublé précisément parce que

LETRES AU DEVOIR

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une adresse, avec adresse postale. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

A propos de la question scolaire juive

INSTRUCTIONS "LEGITIMES" ADRESSEES AU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. HISTOIRE D'UN MOT EGARE PAR MYSTERE.

M. le directeur,

Le conseil de l'instruction publique, comme on la vu, reprend possession légale de la loi de loi David, ou bill numéro 32, de l'une de ses attributions essentielles: sa fonction de haute chambre consultative en matière de législation scolaire.

L'occasion favorable est donc toute trouvée, puisqu'on fait preuve ainsi de bonne volonté. Nous prions les membres de la Législature de réparer une omission, qui remonte déjà légalement à 1910, et qui dénature gravement le texte d'une autre disposition essentielle de notre droit scolaire.

Il s'agit des rapports réciproques du conseil de l'instruction publique et de l'Etat provincial.

L'article 20 de la Loi de l'instruction publique, dans les dispositions qui prévoient l'organisation centrale de notre système scolaire, se lit, dans son premier paragraphe, comme suit:

"Le conseil de l'instruction publique est composé de membres catholiques romains et de membres protestants. Dans l'accomplissement de leurs devoirs, les membres sont sujets aux ordres et aux instructions que leur adresse le lieutenant-gouverneur en conseil."

Disons immédiatement qu'avant la refonte des Statuts de 1909 la deuxième phrase de cet article, dans sa version officielle, se lisait tout autrement, comme suit:

"... Dans l'accomplissement de leurs devoirs, les membres sont sujets aux ordres et aux instructions "LEGITIMES" que leur adresse le lieutenant-gouverneur en conseil."

Nous voulons signaler ici aux membres actuels de la Législature ce fait étonnant: le texte en premier lieu cité a remplacé le second absolument à l'insu de la Législature au temps, et dans des circonstances qui exigent quelques détails.

Cet "amendement" extra-parlementaire, apporté en dernière heure à l'un des articles constitutionnels de notre régime scolaire, doit être supprimé — croyons-nous avec plusieurs esprits éclairés — et le texte original doit évidemment être rétabli.

Nous sommes convaincus d'avance de la bonne grâce avec laquelle Messieurs les députés feront preuve à cet égard, et nous croyons sincèrement que, tout à la veille de solliciter un renouvellement de mandat de leurs électeurs qui sont pers de famille, ils voudront bien agréer notre supplique "légitime".

Une loi du 2 juin 1904 avait autorisé la création d'une commission chargée de la refonte des "statuts d'un caractère général et permanent de la province".

L'article 3 de cette loi stipulait que "en refondant ces statuts, la commission n'y incorporera que les dispositions qu'elle tiendra pour utiles en vigueur, et les autorités sur lesquelles elle s'appuiera pour juger qu'elles le sont doivent être citées". L'article ajoutait: "Elle pourra changer la rédaction des statuts, sans toutefois en altérer le sens; et elle devra en retrancher les expressions impropres ou inutiles et en réviser chaque disposition avec clarté et précision".

L'article 4 déclarait: "La commission pourra proposer les amendements à la loi qu'elle croira désirables, en les formulant avec précision et en énonçant les motifs sur lesquelles elle les fonde".

Les trois commissaires, aidés de deux secrétaires, firent rapport de leurs travaux en trois parties, en 1906, en 1907 et en 1908. Leur deuxième rapport, daté du 24 janvier 1907, comprenait entre autres le titre V du projet de refonte des Statuts refondus de 1909. C'est celui qui nous concerne actuellement.

(Les Statuts refondus de 1925 n'ont pas conservé la même division générale de toutes nos lois publiques en douze titres différents. Ceux de 1909 paraissent expressément du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire respectivement, aux titres II, III et VI. Les titres IV et V, placés à la suite du titre du pouvoir exécutif, traitaient, le premier des "départements" publiques, et le second, séparément, de l'instruction publique. Cette division logique mettait bien en lumière le principe qui est à la base de tout notre système scolaire, à savoir: "la politique hors de l'école".)

Le titre V du projet de refonte des Statuts de 1909, soumis en 1907, reproduisait donc comme encore en vigueur à cette date, et non susceptible d'amendement ni de changement dans sa rédaction, — également comme non rédigé en termes "impropres ou inutiles" — l'article 46 de la loi de 1899. Ce texte indiquait clairement et prudemment, bien que sans vouloir faire injure à personne, que les membres du conseil étaient "sujets aux ordres et instructions LEGITIMES" que le cabinet pouvait leur adresser.

La disposition légale ainsi reproduite scrupuleusement par les commissaires de la refonte générale des lois avait déjà subi sans retouche la fonte spéciale de 1899. On sait qu'une révision de la loi scolaire de notre province fut faite sans retard par le nouveau régime politique qui prit le pouvoir aux élections de 1897, et qui nous gouverne encore. La remarque en est faite avec éloges, et pour bien montrer en toute justice que le parti libéral, tout comme le parti conservateur, conservait sur ce point le système établi. Il acceptait et maintenait dès ses débuts des bornes légales et "légitimes" au droit qu'a l'Etat de gouverner le conseil de l'instruction publique dont il nomme pourtant les membres laïques durant bon plaisir.

Une délégation d'Ahuntsic

DE NOMBREUX DELEGUES PRESENTES PAR L'ÉCHEVIN LEGAULT S'OPPOSENT A L'ÉTABLISSEMENT D'UN HÔPITAL ANTITUBERCULEUX JUIF DANS LEUR QUARTIER — M. BRAY FAIT IMMÉDIATEMENT DROIT A LA REQUÊTE

Une délégation nombreuse de contribuables d'Ahuntsic et autres intéressés à l'affaire a rencontré M. Bray hier après-midi dans la salle du conseil, et lui a demandé de ne pas permettre aux Juifs de construire leur hôpital pour tuberculeux à l'angle du boulevard Gouin et de la rue Crévier.

M. l'échevin Legault a présenté les délégués à M. Bray, puis M. M. Ménard lut la requête exposant les raisons qui devraient empêcher la construction de cet hôpital à cet endroit, savoir: le terrain n'est pas assez grand, il y a à proximité des habitations privées, en face se trouve une école où plus d'une centaine d'enfants circulent tous les jours, à côté se trouve un sanatorium pour maladies nerveuses qui serait ruiné de ce fait, les citoyens de Cartierville ont déjà fait leur part en acceptant l'Hôpital du Sacré-Coeur et en outre ont choisi un terrain convenable, la propriété serait dépréciée autour de cet hôpital antituberculeux.

M. le Dr Langlois, représentant du sanatorium Prévoist, parla ensuite. Ce sanatorium pour maladies nerveuses a été établi pour répondre à un besoin, plus de 2,500 patients y ont été traités. Mais ces malades ne sont pas des aliénés, des fous qui ne se soucient pas de leur entourage, ce sont des malades qui ont besoin de repos. Placer à côté un hôpital antituberculeux se serait ruiner notre institution bien nécessaire à Montréal.

M. le Dr Vidal, chef de service de l'Hôpital antituberculeux qui existe déjà à Cartierville, a été pourvu du terrain nécessaire, qu'il a 1,000 pieds de la façade au boulevard Gouin, un grand terrain tout le tour, et que malgré cela les résidents de Cartierville se plaignent. Nos malades, dit-il, ont parfois des répités, et nous ne pouvons alors leur refuser de se promener un peu sur le terrain avoisinant alors qu'ils sont condamnés à vivre dans une chambre blanche.

Les gens de Cartierville s'en plaignent, parce que les malades, malgré notre défense, s'approchent de la clôture, parce qu'ils ne font pas usage de leur crachoir de poche et crachent par terre. Et les citoyens ont raison, car ces crachats sechent et le vent transporte ensuite les microbes à distance.

Que serait-ce donc que d'avoir un tel hôpital sur le petit terrain en question, surtout au côté du sanatorium Prévoist, dont les patients sont nerveux, de grands timorés qui ont peur de tout?

M. O. S. Tyndale, représentant de la Commission scolaire protestante, signale la présence à proximité du site en question d'une école primaire; les parents s'inquiètent avec raison de cette menace. M. l'abbé Allard, représentant du curé de Cartierville, endorse tout ce qu'on a dit, de même que le révérend W. M. Trivett, qui déclare qu'on est à construire une église anglicane à proximité du site proposé pour cet hôpital.

M. Rodolphe Bédard insiste sur le fait que c'est une question de vie ou de mort pour le sanatorium Prévoist. Cette institution, a besoin de se développer et vient de demander un emprunt à la Société des Artisans Canadiens-Français, dont M. Bédard est président; si l'hôpital antituberculeux s'installe à côté, la Société des Artisans ne verra dans la nécessité de refuser le prêt, et aucune maison ne voudra prêter dans ces conditions.

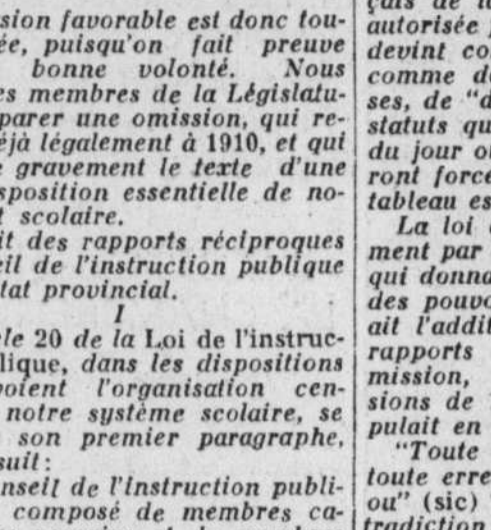
M. Bédard ajoute qu'il ne parle pas tant pour les Artisans qui ont été de demandes de prêts qu'ils n'en peuvent satisfaire, parce qu'il considère le sanatorium Prévoist comme une institution de bienfaisance qui doit se développer.

M. Bray commence par dire que la ville a acheté le terrain pour le donner aux Juifs. Nous devons, dit-il, voir aux besoins de tous les contribuables. Nous pensions bien faire après avoir étudié la proposition, je constate que nous aurions dû l'étudier davantage, mais il n'est pas trop tard pour y revenir.

Je vais vous le dire franchement, dit M. Bray, je m'en tiens: Ça ne nuira à personne, c'est en dehors du village, et nous pensions faire une bonne action, je vois que ce n'était pas si bien et il n'y aura pas d'autre hôpital antituberculeux à Cartierville. M. Bray a dit ensuite quelques mots en anglais. La délégation a vivement remercié le président de l'exécutif de sa promptitude à agréer sa requête.

UNE BOITE DE VÉRITABLES PASTILLES VALDA

bien employée, utilisée à propos PRÉSERVÉRA votre corps, 108 B. G. Chas vos Vies respiratoires COMBATTRA vos Rhumes, Bronchites, Grippe, Influenza, Asthme, etc. En Vente partout Les Exiger EN BOITES portant le nom VALDA Agent Général pour le Canada: 7, Alfred Ouellet, 84, St. Paul St. Est, MONTREAL.



vichy celestins

Eau de régime des dyspeptiques. — Toujours indiquée pour le rhumatisme, la goutte et l'arthritisme. Consultez votre médecin. AGENCE VICHY-CELESTINS 307, Ave. McGill COLLEGE - MONTREAL

Le quator Kedroff

Ce soir, à la salle Windsor, le quator russe Kedroff donnera un concert qu'il ne faudra pas manquer.

Le fonds de secours de la Maison Ignace Bourget

Nous continuons d'inscrire les souscriptions au fonds de secours de la Maison Ignace Bourget.

Table listing names and amounts of donations to the Ignace Bourget House fund. Includes names like Paul St-Germain, M. Isidore Coupal, M. Victor Page, etc.

AVOCATS ET NOTAIRES

Table listing names and amounts of donations from lawyers and notaries. Includes names like M. Jean Tellier, M. J.-A. Séguin, M. J.-G. Lamothé, etc.

L'AIDE A LA FEMME

L'Aide à la Femme accuse réception des dons suivants: \$163.50, partie de recettes d'une causerie du R. P. Bernardin-Marie, O. F. M., sous les auspices des Terrieries de Saint-François; \$10 de l'Association des Femmes d'Affaires (partie Mlle Phaneuf); \$2.50 d'un anonyme.

Geo. Vandellac Limitée. Directeurs de funérailles — SALONS MORTUAIRES. SERVICE D'AMBULANCES, 120, Rachel Est, MONTREAL. G. Vandellac, Jr. Tél. BELAIR 1203-1204. Alex. Goulet.

Docteur. Consultez!!! ÉTABLISSEMENTS GAIFFE, GALLOT & PILON. 34, Blvd de Vaugirard — Paris XVème. Rayons X Diathermies Electrothérapie. GALLOIS & CIE. 84, Chemin Villon, Lyon (Rhône). Ultra-violet, infra-rouges. Lampes asiatique pour salles d'opérations et bouillottes. Electrodes de quartz.

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE FRAIS FUNÉRAIRES. FONDER EN 1885. Salons mortuaires de première classe. 302, Ste-Catherine Est, Montréal. Entrepreneurs de Funérailles. Assurance Funéraire. Téléphone Harbour 5555.

Docteur. Consultez!!! ÉTABLISSEMENTS GAIFFE, GALLOT & PILON. 34, Blvd de Vaugirard — Paris XVème. Rayons X Diathermies Electrothérapie. GALLOIS & CIE. 84, Chemin Villon, Lyon (Rhône). Ultra-violet, infra-rouges. Lampes asiatique pour salles d'opérations et bouillottes. Electrodes de quartz. Prix et conditions les plus avantageux. Devis et catalogue sur demande. Service d'un Ingénieur électricien-radiologiste. Agence générale pour le Canada: Paul CARDINAUX, D.S. "PRECISION FRANÇAISE". 3358, St-Denis. MONTREAL. HA. 2337.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A. B. C." et de la "C. D. N. A."

CALENDRIER

Demain: JEUDI, 19 mars 1931. Saint JOSEPH, époux de la B. V. Marie. Lever du soleil, 6 h. 06. Coucher du soleil, 6 h. 18. Lever de la lune, 6 h. 18. Coucher de la lune, 6 h. 37. Pleine lune, le 4, à 7 h. 42 m. du matin. Dernier quart, le 11, à 0 h. 21 m. du matin. Nouvelle lune, le 19, à 2 h. 57 m. du matin. Premier quart, le 27, à 0 h. 10 m. du matin.

DEMAIN

INCERTAIN. MAXIMUM ET MINIMUM. Aujourd'hui maximum 42. Même date l'an dernier 38. Minimum aujourd'hui 30. Même date l'an dernier 17. BAROMETRE. 10 heures a.m. 29.95. 11 heures a.m. 29.92. Midi: 29.90. Chiffres fournis par la Maison M.-R. de Meulé, 1010 St-Denis, Montréal.

Les victimes du "Viking"

ON N'EN CONNAIT PAS ENCORE EXACTEMENT LE NOMBRE. — Y AVAIT-IL A BORD 144 OU 152 PERSONNES? — LE NOMBRE DES SURVIVANTS SERAIT DE 124.

(D'après l'Associated Press et la Canadian Press)

On ne sait pas encore exactement combien d'hommes sont morts dans l'explosion qui a détruit le bateau de chasse aux phoques "Viking" près de l'île terreneuvienne de Ste-Barbe, dimanche. Un des navires qui se sont portés au secours des survivants, l'"Ungava", annonce dans un message par sans-fil ce matin qu'il y a cent dix-huit survivants sur l'île de Ste-Barbe, trois à bord du "Sagona" et que trois autres ont été aperçus sur un glaçon à la dérive, soit un total de cent vingt-quatre. Mais on n'est pas fixé sur le nombre d'hommes qu'il y avait à bord du "Viking"; d'aucuns disent cent quarante-quatre, en comptant deux rats de cale, d'autres, cent cinquante-deux.

Les trois hommes que le "Sagona" a recueillis sont le capitaine du "Viking", W. Kennedy, le sans-filiste C. King et l'explorateur Harry Sargent, de Boston. Les deux premiers ont des blessures assez graves. Deux compagnons de Sargent, le photographe Varick Frissel et A. E. Penrod, manquent encore.

Tous les bateaux qui s'occupent de la chasse aux phoques ont abandonné leur travail pour se diriger vers l'endroit où le "Viking" a fait explosion, dans le but de porter secours aux survivants. Le premier ministre sir Richard Squires a donné des ordres pour que tous les navires dans le voisinage du "Viking" participent aux recherches. Ils devront transborder les survivants sur le "Sagona" ou le remorqueur "Foundation" qui ont tous les médicaments pour donner les soins requis aux malades et aux blessés.

L'explosion s'est probablement produite au moment où l'on chargeait des boîtes de dynamite. Le navire se servait de cette dynamite pour se frayer un passage à travers les glaces. Une mauvaise manœuvre aura causé la chute d'une des boîtes qui, en explosant, aurait fait sauter les autres.

Plusieurs compagnies de cinéma ont offert d'envoyer des aéroplanes à l'endroit où le "Viking" a sauté. Aucune compagnie d'aviation n'a consenti à louer ses appareils à cause des risques trop considérables. Il serait très difficile à un aéroplane d'atterrir sans accident dans ces endroits déserts et au cas où le voyage se ferait sans accident, il est peu probable qu'on trouverait de l'essence pour revenir. Les officiers des compagnies d'aviation ont déclaré qu'ils n'étaient pas prêts à risquer des appareils de \$20,000 pour gagner \$2,000.

LA CAUSE DU DESASTRE

New-York, 18. (S. P. A.) — M. Charles W. Bowring, de Bowring and Company, propriétaire du bateau de pêche aux phoques "Viking", a appris, en communiquant avec les survivants de l'explosion de dimanche, que le contact d'étincelles avec la poudre destinée à briser la glace a causé la catastrophe.

Le projet de tunnel

LE PASSAGE PROJETÉ SOUS LES VOIES DU PACIFIQUE SERAIT ABANDONNÉ.

Le tunnel projeté sous les voies du Pacifique Canadien, pour continuer le boulevard Saint-Joseph, ne sera probablement pas construit. On a dit, il y a quelques temps, qu'il était impossible de le faire en vertu de la loi de l'aide aux chômeurs, parce qu'il ne serait pas terminé à l'été, c'est-à-dire au 1er juillet.

De plus, les ingénieurs ont fait un rapport qui révèle des difficultés techniques considérables; pour que la voie ne soit pas trop dangereuse il faudrait changer le niveau du tunnel de la rue Therville, ce qui rend le projet trop coûteux pour l'administration cette année. D'autre part, on parle de plus en plus à l'Hotel de ville d'abandonner le projet de tunnel et de faire un pont au-dessus des voies, ce qui, paraît-il, serait moins coûteux, moins dangereux et serait certainement plus joli.

Une action contre la "Gatineau Power"

M. Freeman T. Cross a intenté une action à la Gatineau Power Company pour la forcer à lui payer une somme de \$600,000 ou à baisser le niveau de la rivière Gatineau, au barrage de Chelsea, de façon à ce que sa propriété ne soit plus inondée. M. Cross est prêt à accepter \$500,000 15 jours avant le jugement ou il réclamera \$144,000 de plus. M. Cross prétend que la Gatineau Power a inondé ses propriétés illégalement à Hull et à Wakefield en construisant ses barrages à Chelsea et aux Farmers' Rapids. Il se proposait lui-même de construire un barrage sur sa propriété qui aurait développé 15,000 c.v. Il estime à \$600,000 les dommages que lui a causés la Gatineau Power, soit \$40 par c. v.

On répétera "Brébeuf"

On répétera Brébeuf, drame historique en cinq actes avec chœurs et orchestre, pour la quatrième et dernière fois, samedi prochain, le 21 mars. Cette représentation aura lieu à 2 h. 15 dans la salle académique du collège Sainte-Marie. Les adultes sont admis. Lancaster 4453.

L'apostolat des masses en France

UNE CONFERENCE DU R. P. GUITTON A SAINT-SULPICE — IL FAUT ETUDIER L'AME POPULAIRE POUR LA COMPRENDRE

Le R. P. Guilton, S.J., prédicateur du carême à Notre-Dame, a donné hier soir à la salle Saint-Sulpice une conférence sur l'apostolat des Masses dans la France actuelle. Cette conférence avait lieu sous la présidence de M. l'abbé Louis Boubier, P.S.S., curé de Notre-Dame. M. Benoît Laberge présentait le R. P. Guilton, et le R. P. A. Cousineau, C.S.C., supérieur du Collège de Saint-Laurent, le remercia.

La masse, cette immense foule, anonyme de loin, dit le Père Guilton, est composée de personnes qui ont une âme. Songeons donc qu'à peine un cinquième de la masse qui vit sur le globe est catholique, et nous serons impressionnés et nous nous demanderons l'attitude à adopter. Ce ne sera ni la terreur, ni l'indifférence, mais la compassion.

Détachons-nous de l'apostolat des masses de l'autre bout du monde et examinons les masses de chez nous; nous verrons qu'un dixième de cette masse une fois libérée de l'obligation scolaire, continue ses études. Un tiers à peine pratique la religion; le reste n'a souvent pas même connaissance des lois fondamentales de la religion. Ce n'est pas leur faute, à toutes ces personnes, si elles ne peuvent moralement connaître le dogme et se conformer à la loi chrétienne; à partir du vestiaire de l'usine au logement exigü, il y a trop d'occasions où la pudeur est lettre morte. Demandons-nous ce que nous serions devenus dans les mêmes conditions et nous accepterions loyalement de fournir un remède à cet état de choses.

Le remède peut se résumer en trois choses: comprendre l'âme populaire et ses difficultés; comprendre les difficultés des prêtres qui se livrent à l'apostolat populaire; accepter de leur prêter main-forte. Les goûts de la masse sont ordinairement simples, elle a peu d'attachement aux biens de la terre, un grand esprit de fraternité; ainsi, les difficultés ne viennent pas d'elle en général, mais d'un ordre établi qui corrompt les mœurs et des idées païennes qui se propagent même chez des baptisés. Les Canadiens doivent être bien décidés à poursuivre cet apostolat populaire en s'adaptant aux événements; c'est comme cela qu'ils deviendront des conquérants au service de Dieu.

Un service aérien entre la Grande-Bretagne et le Canada

Londres, 18 (S.P.C.). — Aux Communes, il y a quelques heures, le sous-secrétaire pour l'Air, M. Fredrick Montague, a dit que les autorité feront tout ce qui est possible pour l'établissement d'un service aérien entre la Grande-Bretagne et le Canada. Il a expliqué que le ministère de l'Air cherche à promouvoir les communications aériennes dans l'Empire, plutôt que les services continentaux. Nous croyons que ce programme nous permet un meilleur usage des fonds très limités qui sont à notre disposition.

Feu Madame Charles Dumont

Québec, 18 (S.P.C.). — Mme Charles Dumont, sœur du cardinal Bégin, est décédée à l'Hôtel-Dieu de Lévis, à l'âge de 93 ans. Elle laisse deux fils, M. l'abbé Félix Dumont, chapelain du couvent de Black-Lake de Mégantic, et M. Désiré Dumont, de Lévis, une fille, Mlle Georgianna Dumont, directrice de l'hôpital de Caughnawaga.

Victimes d'un incendie

Lyons, Massachusetts, 18 (S.P.A.). — Deux personnes ont perdu la vie et plusieurs autres ont été blessées dans un incendie qui a détruit l'hôpital Lennox, de cette ville, ce matin.

Le prince de Galles recevra la mission canadienne

Buenos-Ayres, 18 (S. P. C.). — A son retour dans la capitale, jeudi matin, le prince de Galles recevra les membres de la mission canadienne. La réception aura lieu à l'ambassade de Grande-Bretagne.

Missionnaire libéré

Pékin, 18 (S.P.A.). — On apprend que les "rouges" ont libéré le R. P. Filia, missionnaire lazariste qu'ils avaient fait prisonnier en novembre dernier.

L'élargissement de la rue Saint-Hubert

Le comité exécutif recevra vendredi une délégation de Saint-Eduard relativement à l'élargissement projeté de la rue Saint-Hubert. Certains veulent mettre cette rue à sens unique, d'autres requièrent l'élargissement immédiat des fils et la disparition des poteaux. Les délégués demanderont aussi de presser les projets relatifs au poste de police et de pompiers, au bain et au terrain de jeux dont ce quartier doit être doté.

Gandhi refuse une statue

LE CHEF NATIONALISTE INDIEN DEMANDE PLUTÔT A SES ADMIRATEURS D'AFFECER L'ARGENT AU SOULAGEMENT DES PAUVRES

Bombay, 18 (S. P. A.). — Le chef nationaliste Gandhi a refusé aujourd'hui d'autoriser ses admirateurs d'Ahmadabad à lui élever une statue dans leur ville et leur a demandé d'affecter au soulagement des pauvres l'argent qu'ils destinaient au monument.

SOCIALISME ET IMPERIALISME

Bombay, 18 (S. P. A.). — Avant de partir pour Nouvelle-Delhi, avec Gandhi, aujourd'hui, Jawaharlal Nehru, président du congrès pan-indien, a fait la déclaration suivante, révélant qu'à ses yeux la lutte présente aux Indes oppose socialisme et impérialisme, plutôt qu'Indiens et Anglais: "Nous devons combattre tant que nous n'aurons pas l'indépendance complète. Je ne peux pas dire quand nous serons victorieux; cela pourra se produire dans huit, dix mois, ou cela peut prendre deux ou trois ans, ou davantage. Pour les paysans indiens, l'indépendance, c'est le boire et le manger. Je crois au socialisme. Il faut une juste distribution des richesses aux Indes, comme cela a été le cas en Russie."

Une conférence navale

LES PLENIPOUENTIAIRES ANGLAIS, JAPONAIS ET AMÉRICAINS SE REUNIRONT A LONDRES AU SUJET DU RECENT ACCORD TRIPARTITE

Londres, 18. (S. P. A.) — On prévoit une conférence de plénipotentiaires de Grande-Bretagne, du Japon et des Etats-Unis au sujet de la récente entente navale conclue par la Grande-Bretagne, la France et l'Italie. Tokio envoie à Londres, comme observateur des conversations d'affaires navales M. Kuriyama, conseiller de l'ambassade du Japon à Paris. Le sénateur Morrow est arrivé dans la capitale anglaise, pour exprimer l'opinion du gouvernement américain sur l'entente. Il parait, toutefois, que seuls les experts britanniques, français et italiens rédigeront le projet d'entente navale des cinq puissances.

UN PROJET DE BONCUR

Paris, 18. (S. P. A.) — M. Paul Boncour propose, comme collègue de la récente entente navale de la France et de l'Italie et du pacte de Locarno, un traité de non-agression en Méditerranée.

Un tremblement de terre

Ottawa, 18 (S.P.C.). — L'observatoire du Dominion a enregistré un tremblement de terre d'une intensité modérée, de 3 h. 14 à 6 h., ce matin. L'épicentre se trouvait à environ 5,430 milles.

Washington, 18 (S. P. A.). — Le sismographe de l'université de Georgetown a enregistré un fort tremblement de terre à 3 h. 13 à 7 h., ce matin. D'après le sismologue de l'université, le R. P. Sohon, ce tremblement de terre a dû se produire en Corée.

New-York, 18 (S.P.A.). — Le sismographe de l'université Fordham a enregistré deux très fortes secousses de tremblement de terre la nuit dernière.

Le "dumping" du charbon américain

Washington, 18 (S.P.A.). — Le département du commerce a reçu communication d'un arrêté ministériel du gouvernement canadien instituant des mesures tarifaires pour arrêter le "dumping" du charbon américain.

Les commissaires juifs n'ont pas démissionné

Questionné sur la rumeur qui courait depuis quelques jours que la Commission Scolaire juive de Montréal avait démissionné en bloc lors de sa dernière séance, M. Samuel W. Livingston, président de cette Commission, a autorisé le représentant du Devoir à ne dire autre chose que cette simple parole: "La Commission scolaire juive n'a pas démissionné."

Il semblerait toutefois que si la Commission n'a pas démissionné à sa dernière séance, la chose ne serait que remise, parce que les difficultés qui auraient pu provoquer cette démission, il y a quelques jours, subsisteraient.

Sediles est gracié

Madrid, 18 (S.P.A.). — Le roi Alphonse XIII a fait, grâce au capitaine Calvador Sediles, qu'un tribunal militaire a condamné à mort, hier, pour sa participation à la révolte républicaine, de Jaca. Seul des 77 officiers traduits devant un tribunal militaire pour l'affaire de Jaca, Sediles a été condamné à mort. Le tribunal, toutefois, n'avait pas proclamé sa sentence, attendant la décision du roi.

La canonisation d'Anne Seton

Des catholiques américains demandent le procès de canonisation de la fondatrice des "Sisters of Charity"

New-York, 18. — (Spécial au "Devoir") — Plus de 100,000 signatures couvriront la requête que les catholiques des Etats-Unis feront parvenir à Rome pour demander au Souverain Pontife, le pape Pie XI, d'autoriser le procès de canonisation d'Anne Elizabeth Seton, la première femme d'origine américaine qui serait élevée à cet honneur.

La requête circule actuellement aux Etats-Unis et près de 50,000 personnes ont déjà apposé leur signature. On veut atteindre le chiffre de 100,000 avant d'adresser la requête à Rome et on compte arriver sans difficulté.

Anne Elizabeth Seton, fondatrice et première supérieure des "Sisters of Charity", aux Etats-Unis, vit le jour en 1774 à New-York et mourut en 1821 à Emmitsburg, Md. Elle était la fille du Dr Richard Bayley; elle épousa en 1794, William Magee Seton, et devint veuve en 1803, ayant à sa charge cinq enfants. Elle se convertit au catholicisme en 1805 et se rendit à Baltimore où elle fonda une école pour les filles. Peu après elle fonda une nouvelle communauté qui est le pendant de celle des Sœurs de la Charité de St-Vincent de Paul dont elle devint la première supérieure. En 1813, elle prononça ses vœux avec 18 religieuses qui s'étaient préparées à la profession sous sa direction.

Voyageurs gratuits

Deux jeunes gens ont comparu devant le juge Monet sous l'accusation d'avoir voyagé à l'oeil sur un convoi du C. P. R.

Accusé de discours séditieux

Peter Mazappa a subi son enquête préliminaire ce matin devant le juge Marin sous l'accusation d'avoir tenu une assemblée séditieuse à l'école Dufferin où l'on distribuait de la soupe gratuitement et d'y avoir prononcé des discours séditieux.

Constables promus

Sur recommandation du chef Langvein, dix-neuf constables sont promus au grade de sergents-détectives de troisième classe. Ce sont: R. Bernard, A. Boisvert, W. Brisson, L. Charland, R. Lavallée, D. Pelletier, G. Bouchard, R. Caumartin, J. Calteau, W. Bond, F. Courtney, F. Dubreuil, A. Poulin, A. Sylvestre, B. Greenberg, P. Girardo, E. Gauthier, N. LeFrançois, L. Lévesque.

Les assurances sociales

La Commission des assurances sociales de la province de Québec qui a siégé récemment à Toronto, à Québec et à Ottawa, continuera ses séances à Montréal vendredi le 20 mars courant, à 10,00 a.m., dans le bureau du ministère des travaux publics et du travail, nouveau palais de justice, 100, rue Notre-Dame Est, selon ce que nous a annoncé ce matin M. Emile Doucet, secrétaire de la Commission.

L'appel de Grand-Falls

Ottawa, 18 (S. P. C.). — Confirmant un jugement de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, la Cour suprême du Canada a rejeté l'appel des percepteurs de Grand-Falls, Nouveau-Brunswick, contre la "Saint John River Power Company". En vertu de ce jugement, la ville n'a pas droit de frapper d'un impôt l'énergie électrique que la compagnie obtient à Grand-Falls.

Missionnaires protestantes tuées

Peiping, Chine, 18 (S. P. A.). — Deux missionnaires protestantes des Etats-Unis, Mme Vera Moser et White et Mme Victoria Marian Miller, ont été tuées à Yunnanfu. On croit que des serviteurs chinois qu'elles avaient congédiés ont commis le double meurtre.

Gandhi part pour Nouvelle-Delhi

Bombay, 18. (S.P.A.). — Le chef nationaliste Gandhi, Mme Gandhi, Nehru, président du congrès panindien, Vallabhai Patel et Subhas sont partis pour Nouvelle-Delhi cet après-midi.

M. Lloyd George dans le cabinet MacDonald

Londres, 18. (S. P. A.). — D'après le Daily Sketch, à cause de la dissension provoquée chez les libéraux par l'attitude de sir John Simon, le chef du parti libéral M. Lloyd George serait disposé à entrer dans le cabinet MacDonald, comme lord garage de Sceau, en remplacement de feu M. Harshorn. Ce poste étant aussi en pratique une espèce de ministère du chômage, M. Lloyd George, dit le journal, pourrait mettre à exécution ses projets pour remédier au chômage.

Mahométans tués

Lucknow, 18 (S. P. A.). — Plusieurs mahométans ont été tués et plusieurs blessés au cours d'émeutes communales dans le district de Mirzapur, aujourd'hui. Soixante-dix personnes ont été arrêtées relativement à ces émeutes.

Pie XI reçoit Mgr Heitz

Cité du Vatican, 18 (S. P. C.). — Le Souverain Pontife a reçu en audience particulière le R. P. Heitz, évêque de Saint-Esprit, préfet apostolique de Saint-Pierre et Mi-quelon.

Une école d'agriculture

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL VEUT FAIRE CONSTRUIRE UNE NOUVELLE ECOLE MOYENNE D'AGRICULTURE A SAINTE-MARTINE

Québec, 18. (D.N.C.). — M. Adé- lard Godbout, ministre de l'agriculture, présentera ces jours-ci une loi pour faire voter \$100,000 pour la construction d'une école moyenne d'agriculture, à Sainte-Martine, comté de Chateauguay.

Actuellement les écoles d'agriculture peuvent être assimilées à des universités pour la préparation de spécialistes. Chacune des trois écoles, Oka, Sainte-Anne de la Pocatière et MacDonald a cependant une section pour la formation immédiate d'agriculteurs.

LA TUBERCULINISATION

Le ministre présentera aussi dans un bref délai sa loi pour indemniser les cultivateurs qui subissent des pertes par le fait de la tuberculisation de leurs troupeaux. Le gouvernement paiera pour chaque animal abattu, un quart de la valeur estimée de l'animal par le département fédéral. Cette loi viendra en vigueur le 1er juillet prochain.

LES ENGRAIS

Il est aussi entendu que les octrois du gouvernement pour fertilisants seront payés sur l'achat de 30 tonnes de fertilisants chimiques, qui signifie ainsi que nous l'avons dit hier que le gouvernement traitera avec les groupes de cultivateurs.

Accusé de discours séditieux

Peter Mazappa a subi son enquête préliminaire ce matin devant le juge Marin sous l'accusation d'avoir tenu une assemblée séditieuse à l'école Dufferin où l'on distribuait de la soupe gratuitement et d'y avoir prononcé des discours séditieux.

Constables promus

Sur recommandation du chef Langvein, dix-neuf constables sont promus au grade de sergents-détectives de troisième classe. Ce sont: R. Bernard, A. Boisvert, W. Brisson, L. Charland, R. Lavallée, D. Pelletier, G. Bouchard, R. Caumartin, J. Calteau, W. Bond, F. Courtney, F. Dubreuil, A. Poulin, A. Sylvestre, B. Greenberg, P. Girardo, E. Gauthier, N. LeFrançois, L. Lévesque.

L'appel de Grand-Falls

Ottawa, 18 (S. P. C.). — Confirmant un jugement de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, la Cour suprême du Canada a rejeté l'appel des percepteurs de Grand-Falls, Nouveau-Brunswick, contre la "Saint John River Power Company". En vertu de ce jugement, la ville n'a pas droit de frapper d'un impôt l'énergie électrique que la compagnie obtient à Grand-Falls.

Missionnaires protestantes tuées

Peiping, Chine, 18 (S. P. A.). — Deux missionnaires protestantes des Etats-Unis, Mme Vera Moser et White et Mme Victoria Marian Miller, ont été tuées à Yunnanfu. On croit que des serviteurs chinois qu'elles avaient congédiés ont commis le double meurtre.

Gandhi part pour Nouvelle-Delhi

Bombay, 18. (S.P.A.). — Le chef nationaliste Gandhi, Mme Gandhi, Nehru, président du congrès panindien, Vallabhai Patel et Subhas sont partis pour Nouvelle-Delhi cet après-midi.

M. Lloyd George dans le cabinet MacDonald

Londres, 18. (S. P. A.). — D'après le Daily Sketch, à cause de la dissension provoquée chez les libéraux par l'attitude de sir John Simon, le chef du parti libéral M. Lloyd George serait disposé à entrer dans le cabinet MacDonald, comme lord garage de Sceau, en remplacement de feu M. Harshorn. Ce poste étant aussi en pratique une espèce de ministère du chômage, M. Lloyd George, dit le journal, pourrait mettre à exécution ses projets pour remédier au chômage.

Mahométans tués

Lucknow, 18 (S. P. A.). — Plusieurs mahométans ont été tués et plusieurs blessés au cours d'émeutes communales dans le district de Mirzapur, aujourd'hui. Soixante-dix personnes ont été arrêtées relativement à ces émeutes.

Pie XI reçoit Mgr Heitz

Cité du Vatican, 18 (S. P. C.). — Le Souverain Pontife a reçu en audience particulière le R. P. Heitz, évêque de Saint-Esprit, préfet apostolique de Saint-Pierre et Mi-quelon.

M. Houde proteste contre la nouvelle loi électorale

Comme maire de Montréal, il refuse de la discuter au comité des bills publics et quitte la salle

Québec, 18 (D.N.C.). — Lorsque le comité des bills publics a commencé ce matin l'étude de la loi électorale qui place le soin de faire les listes électorales de Montréal sous le contrôle des agents du gouvernement provincial, le maire Houde, après les premières minutes du débat, s'est levé: "Je tiens à enregistrer une protestation vigoureuse et formelle contre le genre de législation que ce comité étudie actuellement. Comme maire de Montréal, je ne veux pas collaborer à cette besogne et je quitterai immédiatement cette Chambre, en laissant aux autres la responsabilité de priver la Cité de Montréal, que je représente, de ses droits dans la préparation de ses propres listes électorales."

M. Houde est alors sorti au milieu de commentaires divers. MONTREAL EST DEPOUILLE DE SES DROITS. Dès que le bill est appelé, M. Aldéric Blain, député de Dorion, déclare qu'il tient à protester immédiatement contre les projets de changements qui vont enlever à la cité de Montréal le droit de contrôle qu'elle possédait jusque-là sur la préparation de ses listes électorales. "Par cette loi", dit M. Blain, "la cité est dépourvue des droits qui lui étaient garantis et reconnus. On abolit le recours civil dans le cas des listes frauduleuses."

M. Taschereau riposte qu'il n'y a rien de changé dans la loi ou fort peu. Il veut éviter la répétition de ce qui est arrivé à Montréal l'an dernier, à la suite de procédures intentées devant les tribunaux.

M. Houde intervient alors pour déclarer que le principe du bill devrait être discuté immédiatement, puisque le bill enlève à Montréal tous les droits qu'elle possédait jusque-là dans la préparation et le contrôle de ses propres listes électorales.

M. Taschereau répond: Commentaires d'abord l'étude du bill et on verra qu'il y a peu de changements.

M. J.-P. Sauvé rappelle que l'article 25 de la loi électorale de Québec porte que les listes électorales sont en vigueur tant que d'autres listes n'ont pas été préparées. Alors puisque les listes de cette année sont déjà préparées, pourquoi ne pas nommer une commission pour étudier le bill? Il n'y a pas urgence.

Le premier ministre reste sourd à la demande et le préambule est soumis au vote. C'est alors que le maire Houde est sorti après la déclaration que l'on sait.

L'étude du bill se continue.

Mlle Béatrice Desfossés

C'est à la fois une fonction mondaine et un régal de chant qui ont eu lieu hier soir au Ritz. Mlle Béatrice Desfossés est en effet un amateur mondain qui, d'une voix mince et pas toujours très sûre d'elle-même, a donné la preuve d'un goût châtié avec un programme d'oeuvres d'un rare mérite. Mais ces oeuvres étaient triées pour elle-même sans que la chanteuse ait pris garde à la proportionner à ses moyens vocaux. Il y a dans sa voix des qualités et des défauts: la pureté de l'organe et une grande clarté d'énonciation qui semblent ne pas avoir de solide fondement.

Prochaine séance du conseil municipal

Le conseil municipal tiendra une séance spéciale le 30; le maire a prié le greffier d'envoyer des convocations à cette fin. L'ordre du jour de cette séance comporte trois motions: une de l'échevin Biggar au sujet des expropriations, une de M. Gabias relativement au projet du Pacifique de construire des voies dans le nord; la troisième est de l'échevin Lalonde, au sujet de la construction dans Maisonneuve.

Faiblesse des ferroviaires

New-York, 18 — La faiblesse accentuée des ferroviaires a rendu le reste du marché plus lourd ce matin et à part quelques spécialités, le marché a été ballotté à la dérive.

Il s'était dénoncé lui-même

Donat Russell a comparu devant le juge Monet ce matin sous l'accusation d'avoir volé une couverture dans une automobile de la police fédérale. Il a expliqué au juge qu'il avait commis ce vol et s'était dénoncé lui-même pour être envoyé en prison afin d'être traité par les médecins de l'institution. C'est un habitué des drogues qui vient de purger une longue sentence à St-Vincent de Paul. Le juge prononcera sa sentence plus tard.

Le malaise économique mondial

Washington, 18 (S.P.C.). — Une étude du malaise économique mondial et des remèdes possibles à y

L'intérêt diminue

L'intérêt du monde spéculateur était visiblement diminué ce matin en Bourse et l'activité s'en est ressentie vivement. Dans le plus grand nombre des cas, les cours ne changent pas mais la plupart des changements sont à la baisse. Tous toutefois se résument à quelques fractions. Les seuls titres à s'améliorer sont National Steel Car, Hamilton Bridge et Alcohol.

EN BOURSE LOCALE

Brazilian, Bell Telephone, Canadian Cement, Fraser, Montreal Power et Shawinigan fléchissent légèrement.

La Page féminine

Mon carnet

18 mars 1931.

Nous constatons enfin cette année, et pour longtemps l'espère, le retour du romantisme dans la mode féminine. Ce ne sera plus désormais un paradoxe de dire: mode FEMININE car les coupes de nos vêtements n'ont jamais été plus gracieuses, plus coquettes; la silhouette masculine, qui avait commencé de subir un fléchissement ces dernières années, fait tout à fait partie du passé maintenant. Les petites tailleuses eux-mêmes ont délaissé leurs lignes rigides pour adopter une coupe beaucoup plus féminine avec leur taille ajustée, leurs ceintures, leurs revers fantaisistes et leurs petites jaquettes à basques flottantes sur les hanches.

Les chapeaux contribuent pour une large part à la grâce de la silhouette actuelle: pas de calottes carrées ou de bords roides; mais des petites ou grandes formes tourmentées au possible, des toques aux gros nœuds traînant sur la nuque, des bicornes et des tricornes aux lignes adoucies. Tout cela, enfin, doit plaire énormément à ces messieurs, qui n'ont plus du tout l'impression de croiser leurs soies en rencontrant leurs soeurs.

Mignon

Le dernier venu

(La complainte de saint Thomas)

Pauvre saint Thomas! Il est toujours en retard. Il n'est jamais là quand il faut. On dirait qu'il n'a pas de chance. Et pourtant!... Le jour de la résurrection, il n'est point exact au rendez-vous des apôtres dans le Cénacle. Et il manque la visite du Maître. Et quand les autres lui annoncent le prodige, il n'en croit rien. Il était absent, et voilà qu'il exige des preuves.

Il souhaite que le Christ revienne pour lui tout seul.

— Si je ne vois dans ses mains le trou des clous, et si je n'enfonce mon doigt à la place des clous, et si je mets la main dans son côté, je ne croirai point.

Pauvre saint Thomas! Il est toujours en retard. Il n'est jamais là quand il faut. On dirait qu'il n'a pas de chance. Et pourtant!...

Huit jours après, Jésus se présente au Cénacle où sont tous les apôtres. Et, debout au milieu d'eux, il leur dit:

— La paix soit avec vous.

— Porte ton doigt ici et regarde bien mes mains; approche ta main et mets-la dans mon côté, et tu seras plus incrédule mais fidèle.

Et la main de Thomas pénètre dans ce sein sur lequel Jean, le bien-aimé, n'avait fait que poser sa tête.

Et le Cœur de Jésus palpite entre les doigts de Thomas.

Et Thomas puise dans le Cœur de Jésus la semence apostolique qu'il jettera demain à tous les vents.

— Mon Seigneur et mon Dieu!

Ainsi, l'incrédule obtient les preuves qu'il désire, mais le dernier mot reste au Maître.

— Tu as cru parce que tu m'as vu. Heureux ceux qui n'ont point vu et qui ont cru.

II

Pauvre saint Thomas! Il est toujours en retard. Il n'est jamais là quand il faut. On dirait qu'il n'a pas de chance. Et pourtant!...

La Vierge Marie se meurt.

Tous les apôtres, hormis Thomas, entourent sa couche funèbre.

BON A SAVOIR

NETTOYAGE DES BRONZES DORES

On prend une petite brosse douce et l'on frotte bien les bronzes dorés, flambeaux, pendules ou autres, avec de l'eau dans laquelle on a mis quelques gouttes d'ammoniaque. Presque tout de suite, on voit la dorure redevenir brillante et comme neuve; on essuie avec un linge pour mieux sécher, et l'on expose les objets nettoyés quelques instants au soleil.

MANIERE DE BATTRE LES BLANCS EN NEIGE

Pour obtenir un bon résultat et le plus de rendement possible en battant les blancs d'œufs, il faut commencer à petits coups, en les soulevant légèrement, sans les casser, ce qui les empêcherait de prendre de la fermeté; puis vous augmentez petit à petit. Pour éviter votre neige de grener, quelques grains de sel marin sont quelquefois nécessaires; certaines personnes en mettent toujours, afin de relever la fadeur du blanc.

POMME DE TERRE ET OIGNON

La pomme de terre est un légume excellent et vous n'ignorez évidemment pas que l'oignon, qui donne un goût excellent aux ragoufts, et permet de délicieuses purées qui accompagnent à la perfection les côtelettes d'agneau, est un condiment très utile.

Mais, vous ne vous doutez peut-être pas qu'à l'aide des oignons et des pommes de terre, on peut nettoyer de nombreux objets et pourtant c'est strictement vrai!

Vous savez avec quelle facilité les mains laissent des traces douloureuses sur le bord des portes peintes en blanc ou en gris-clair. Lorsque vos boeseries ont été ainsi maculées, ne vous alarmez pas. Coupez en deux une pomme de terre crue, et frottez-en doucement les parties tachées qui reprendront bientôt leur propreté et leur nuance primitives.

POUR RANIMER LE FEU

La prochaine fois que votre feu sera presque éteint, jetez-y un peu de sucre granulé, cela produira le même effet que l'huile de pétrole, mais n'est pas du tout dangereux.

Pour l'Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes

Dans notre grande cité, où le travail est devenu si important, il existe une maison, véritable oasis, pour les femmes et les jeunes filles que la maladie a terrassées et qui après leur guérison ne peuvent immédiatement reprendre le travail: c'est l'Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes, 4585, de Berri.

Cet hôpital permet aux mères de familles surmenées, aux jeunes filles épuisées, aux récentes opérées, aux femmes pauvres en général, de refaire leurs forces afin de pour-

Quelques règles bien simples pour faciliter la dentition

Surveillez bien l'alimentation de votre bébé au moment critique où il fait ses dents. Ne le suralimentez pas. Au contraire, mettez-le à la diète et voyez à ce que son estomac et ses intestins fonctionnent bien. Au premier symptôme de constipation, de gaz ou de mauvaise digestion, donnez-lui quelques gouttes de Castoria. C'est un remède inoffensif et agréable à prendre. Ces quelques conseils, si simples pourtant, ont fait que pour des millions de bébés—et de mères, par conséquent—l'époque de la dentition n'a rien de pénible ni d'épuisant. Il y a au delà de trente ans que le Castoria, devenu le vade-mecum de toutes les mères, leur rend cet inestimable service de rendre paisible et réparateur le sommeil du plus agité des bébés. C'est un remède exclusivement végétal; vous pouvez donc en donner au bébé aussi souvent que ses cris le réclament. Il agit tout comme l'huile de ricin, mais avec moins de violence et plus d'efficacité. C'est pour votre protection que toutes les bouteries de vrai Castoria portent l'autographe du Dr Chas H. Flecher.

POUR ETRE EN BONNE SANTE

L'un des principaux facteurs d'une santé florissante est, sans contredit, une bonne alimentation. Il ne faut pas manger à tort et à travers sans se préoccuper de la valeur nutritive de ce qu'on mange; car on risque fort que cette méthode ait sur l'organisme des effets désastreux. Pourquoi alors les maîtresses de maison ne se baseraient-elles pas, pour la préparation de leurs menus, sur des autorités en la matière? Pour cela, nous ne saurions mieux faire que de leur conseiller le fameux Manuel de Diététique publié par les RR. SS. Grises de Montréal. Elles y trouveront des recettes pratiques, faites avec le souci de l'hygiène la plus scrupuleuse et comprenant des mets savoureux.

Le MANUEL DE DIETETIQUE est en vente à la Librairie du Devoir, à \$1.10 l'exemplaire au comptoir, et \$1.20 franco.

voir, après guérison, reprendre leur place dans la vie.

Tant de pauvres femmes ou jeunes filles, obligées pour subsister de se livrer à des travaux pénibles, n'ont pas cette joie, cette consolation, de se sentir en bonne santé. Comprend-on quelle somme de courage il leur faut pour se remettre à la besogne quand le manque d'espace oblige à les faire attendre une place où il est impossible de leur procurer tout de suite. Combien il est triste de se voir dans l'obligation de refuser l'admission demandée. Il faut agrandir l'hôpital, il le faut promptement et au prix de tous les dévouements! Une telle oeuvre ne mérite-t-elle pas notre encouragement?

Donnons, donnons largement. Qui donne aux pauvres prête à Dieu.

Afin de développer leurs moyens d'action et d'augmenter le nombre de leurs protégées, les Dames Patronnes de cet hôpital font appel à la générosité du public qui est invité à un grand concours de charité où, tout en faisant une bonne oeuvre, chacun aura la chance de gagner l'un des prix dont voici la liste:

1er prix: Un voyage en Europe, ou aux Montagnes Rocheuses ou \$250.00.

2ème prix: Un voyage aux Bermudes ou \$100.

3ème prix: Un voyage à New-York et Atlantic City ou \$75.00.

4ème prix: Croisière au Saguenay ou \$50.00.

5ème prix: Un voyage à Québec ou \$25.00.

Les billets sont vendus à raison de 25 sous chacun ou deux dollars pour un livret de dix billets.

Pour renseignements ou souscription, veuillez vous adresser à Soeur Saint-Joseph de la Providence, Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes, 4585 rue de Berri, Montréal. Téléphone Falkirk 1221.

Tous les amis de l'oeuvre sont invités à la messe conventuelle qui sera célébrée le 19 courant, fête patronale de l'hôpital, à 6h. 30 et à la bénédiction du Saint-Sacrement le soir du même jour à 7 heures. Il y aura sermon et vénération d'une relique de saint Joseph aux deux exercices.

Retraites pasciales à Notre-Dame

Lundi, mardi et mercredi prochains, le R. P. Guillon prêchera à Notre-Dame la retraite des dames. Les mêmes jours de la semaine suivante seront consacrés à la retraite des messieurs.

Dimanche, 22 mars, à 9 h. du soir, au His Majesty's

ONEGIN

La retraite de réputation mondiale

Adressez commandes postales à Mme P. F. Seymour, 406 Ave des Pins O. Billets: \$1.10 à \$3.30. Sûreté de loges, \$3.85. Téléphone: Harbour 6511.

CHEZ EATON

L'aristocratie de la Mode du Printemps

vient au

Salon de l'Ensemble



SEULEMENT ce qu'il y a de mieux est accepté dans ce Salon exclusif. Celles qui connaissent la Rue de la Paix viennent faire leur choix au Salon de l'Ensemble. Elles savent y trouver le charme de l'élégance parisienne. De plus, si elles sont conquises par la ligne d'une robe ou d'un costume qui n'est pas de la couleur qu'elles désirent, elles n'ont qu'à aller voir la Couturière du Salon de l'Ensemble. Son goût est infailible, son aiguille, comme celles de toutes celles qui l'aident, semble avoir pris son habileté aux grandes écoles de Chanel et de Patou.

Pâques étant à une date hâtive cette année, vos ensembles nouveaux doivent être choisis plus tôt... et la collection du Salon de l'Ensemble est une des plus belles de celles qui y ont été présentées... comprenant l'importante innovation des pyjamas de diner, avec des manteaux, costumes, robes, redingotes, tous aristocrates de l'élégance printanière.



TROISIEME ETAGE

THE T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL

Pour la retraite des sans-foyer

UN EMOUVANT APPEL

On nous écrit:

Montréal, 17 mars 1931

La retraite des pauvres (des sans-foyer) dite retraite populaire, aura lieu les 8, 9, 10 et 11 avril prochain à la Chapelle des Tertiaires rue Laguchetière est.

Nous réunirons là de 7 à 800 pauvres qui ont manqué d'ouvrage ou qui se sont trouvés incapables de travailler à cause de leur âge ou de leur état de santé. Ces retraitants auront besoin de sous-vêtements, de vêtements, de chaussures et surtout d'aliments, car ventre affamé n'a pas d'oreilles, et nous voulons qu'ils soient en état de profiter des prédications des RR. PP. Franciscains qui se sont chargés comme d'habitude de prêcher cette grande retraite populaire.

Nous prions ceux qui liront ces lignes de bien vouloir faire quelques chose pour contribuer au succès de ces exercices religieux, en envoyant suivant leurs moyens de la nourriture, des vêtements ou de la nourriture, au numéro 2, rue Bonneau, où les repas se donneront durant ces quatre jours de retraite.

Tout envoi devra être adressé comme suit: Retraite Populaire, 2, rue Bonneau, Montréal.

Vos très reconnaissants, La Société Catholique de Protection et de Renseignements, René LEMYRE, Chef du secrétariat.

Mlle Camille Bernard au programme

Mademoiselle Camille Bernard, une artiste de grande réputation, apportera à la soirée des "Prix d'Action intellectuelle" la précieuse collaboration d'un programme de musique vocale. Tout le monde connaît le talent tout à fait personnel de Mlle Bernard, et nous escomptons avec une telle artiste un succès éclatant.

Mlle Bernard sera accompagnée par Mme Bruno Préfontaine.

La soirée, sous la présidence d'honneur de M. Victor Doré, président de la Commission des écoles catholiques et professeur à l'Université de Montréal, comporte aussi une conférence de M. Olivier Maurault, P.S.S., intitulée: "Pèlerinages historiques".

L'A.C.J.C., avec le concours des Anciens d'Europe, promet aux amis de la culture intellectuelle une très

agréable soirée. Les billets sont en vente chez: Edmond Archambault, 500, rue Ste-Catherine est; Granger Frères, 54, rue Notre-Dame ouest et au Secrétaire général de l'A.C.J.C., 60, rue Saint-Jacques ouest, Téléphone: Harbour 6383.

Mlle Camille Bernard au programme

Feu Madame Séraphin Grenier

Mme Séraphin Grenier, née Alphonse Cadieux, est décédée lundi à sa demeure, 6334 rue de St-Vallier, à l'âge de 77 ans et 11 mois.

Mme Grenier laisse, en plus de son époux, trois enfants de son premier mariage: Aimé et Napoléon Brais, de Montréal, et le Rév. Frère Achille, directeur de la maison des Frères de Saint-Gabriel, à Saint-Stanislas de Champlain. Elle laisse aussi quatre enfants de son second mariage: un fils, Emile, de Montréal, et trois filles: Soeur Marie de Ste-Genève, supérieure du couvent des Soeurs de Ste-Croix, à Ste-Rose; Mme O. Dupont, née Gertrude, et Albertine Grenier.

Les funérailles auront lieu jeudi matin, à 9 h., à l'église Saint-Edouard.

Feuilleton du "Devoir"

TROP CHER

par Marie LE MIÈRE

54. (Suite)

— Je balais, l'époussette, je tricote, je couds, je raccommode, je cuisine, je jette le grain aux poules et aux pigeons... enfin je me promène et je flâne... quelquefois... pas souvent.

Elles se furent et se regardèrent.

— Vous aimez les pauvres, n'est-ce pas? poursuivit Annette.

— Oh! oui.

— Et le bon Dieu!

— Oh! oui.

— Et la nature... je veux dire les champs, les arbres, les fleurs, la soleil couchant, le clair de lune?

— Oh! oui...

— Main blanche et main brune se cherchèrent et s'unirent.

— Nous nous entendons bien,

je vois ça, déclara gravement Annette. Maintenant, je vous laisse vous lever. A tout à l'heure.

Au même instant, dans la chambre de Pierre, Mme Rivolle disait à Mme Fresnay:

— Le transporter! aujourd'hui ou demain! Y pensez-vous, ma chère Yvonne?...

— Mais...

— Je vous comprends, certes, interrompit Edith; pourtant, il faut être raisonnable. Vous savez bien, n'est-ce pas, que vous n'avez rien à craindre; nous sommes très heureux de soigner votre fils, et vous viendrez le soigner vous-même autant qu'il vous plaira...

— Ce n'est pas que je craigne, re-

prit Yvonne, regardant tour à tour Edith et Olivier. Je vous connais.

— Vous attendez que Pierre soit tout à fait convalescent, fit la mère d'Annette. Alors on verra... Et je dois vous avouer une autre idée qui m'est venue: Champ-Marie n'est pas encore meublé, je devine les traces et l'embarras que l'arrivée des tapissiers apportera chez vous, voulez-vous nous laisser Germaine jusqu'à ce que tout soit en place?

Le premier mouvement d'Yvonne fut de décliner cette proposition; mais elle était faite avec tant de simplicité, de spontanéité! Comme beaucoup de créoles, Edith éprouvait un tel plaisir à rendre service, qu'elle n'évoquait même pas la possibilité d'un dérangement et n'admettait point qu'on lui en parlât.

Un refus ne l'aurait-il pas froissée?

— Si vous acceptez, poursuivit Mme Rivolle, je sais qui sera contente! Votre fille a fait d'embellie la conquête de la mienne.

L'image de la vive et sympathique Annette glissa dans l'esprit de Mme Fresnay.

— Oui, songa tout bas la mère, Germaine serait bien ici... plus gaiement que chez nous...

La jeune fille entra, idéale de fraîcheur immaculée.

— Que dirais-tu, fit Yvonne, l'éloignant un peu pour la mieux voir, que dirais-tu si Mme Rivolle t'invitait à demeurer quelques jours à la Hétraie, avec Pierre?...

Germaine leva ses beaux yeux sur Edith, et comprit aussitôt.

— Je dirais oui, répondit-elle, tout de suite, si cela ne dérangeait personne, et si vous n'avez pas besoin de moi, maman.

Elle contemplant sa mère avec un peu d'inquiétude; depuis la maladie de Mme Fresnay, Germaine avait des pensées nouvelles, incertaines, qui rendaient ses prunelles plus profondes et son visage plus méditatif.

— Nous reparlerons de cela, dit Yvonne en la baisant au front. Je ne l'emmène pas encore, ma mignonne. Reste avec Pierre, avec Annette; je reviendrai dans l'après-midi.

M. Guilmont n'avait point pris part à la discussion; les questions soulevées lui paraissaient plus complexes qu'à Edith; son intelligence, encore plus déliée que celle de sa soeur, lui faisait pressentir un mystère dans la vie d'Yvonne et de Georges. Ce fut lui qui accompagna Mme Fresnay au seuil du manoir. Ils firent ensemble quelques pas sur la pelouse et dans l'avenue. Entre cette femme qui semblait devenir de jour en jour plus émaciée,

plus transparente, et cet homme aussi séparé du monde qu'il l'eût été par des vœux solennels, une union subsistait, imprévisible et sainte, atteignant seulement le plus élevé d'eux-mêmes, justifiant ces titres de frères et de soeur qu'ils se donnaient dans leurs âmes.

— Alors, fit-elle, renouant l'entretien commencé en silence, vous n'avez jamais vu sa tombe?

— Si, murmura Olivier, une fois.

— Quand donc?

— Quand j'ai quitté Longueville pour venir à la Hétraie.

— Oh! dites-moi cela.

— Il était nuit déjà, reprit Olivier avec recueillement, lorsque j'arrivai à Paris; mais la lune éclairait. Je fis à pied la route de Saint-Germain au cimetière...

Je n'eus pas beaucoup de peine à trouver la croix, où le nom brillait en lettres encore dorées. J'étais bien seul, je passai là une heure qui me parut si courte!

Yvonne, les yeux sur les herbes qu'elle foula, écoutait avidement.

— Ensuite, continua-t-elle, je pris le chemin de la maison... N'ayant rencontré personne, je m'avançai jusqu'à la barrière du jardin; il me sembla inculte et abandonné. Au delà, pas une leur; les fenêtres

étaient fermées comme les paupières d'un mort. Je n'osai m'informer au village; d'ailleurs, il était tard et le temps me pressait... Je partis en pleurant, comme le soir que vous savez...

— Ils marchaient lentement, les flèches du soleil criblaient les feuillages, et dans la lumière tour à tour verte et blanche, dans l'harmonie printanière, Yvonne et Olivier portaient leurs cœurs à jamais meurtris.

En face d'eux, en arrière de la trouée éclatante ouverte à l'extrémité de l'avenue, une croix se dressait, et, plus loin, on apercevait Champ-Marie.

— Vous n'ignorez pas, sans doute, reprit la femme de Georges après un long silence, que ce château appartenait à la famille Fresnay?...

— Non, je ne l'ignorais pas, mais on m'avait dit que M. Fresnay habitait la Provence. Aussi n'étais-je point sûr qu'il fût l'artiste rencontré dans ma jeunesse. Avant-hier, quand j'eus appris le nom de notre malade, un soupçon me revint, et aussi, l'avouerais-je, une crainte d'être reconnu... Pourtant, M. Fresnay ne devait guère se souvenir de moi... Voyez-vous, Yvonne, après vingt-deux ans, je n'ai pu m'habituer encore...

La voix d'Olivier s'était faite plus sourde... Son regard de souffrance enveloppa le Calvaire, et cependant, devant l'image divine, ce fut Yvonne qui dit:

— Priez pour moi!

Le soir des adieux, à la Bluette, il lui avait adressé la même demande, et, comme elle avait répondu, il répondit:

— De tout mon cœur!

Yvonne partit, pensant qu'entre Champ-Marie et la Hétraie, des liens indestructibles s'étaient noués déjà, et se resserreraient de plus en plus.

Pierre allait se remettre promptement à sa jeunesse possédait des ressources imprévues, et la tranquillité, la douceur environnantes devaient hâter sa guérison. Un agent mystérieux, le plus puissant de tous, concourait aussi à cette oeuvre: c'était l'attachement très vif, extraordinaire que M. Guilmont éprouvait au jeune homme.

Tout de suite, Olivier avait eu la clef de cette âme si volontiers hautaine, si jalousement fermée aux indifférents... Pierre connaissait maintenant l'histoire de la rencontre providentielle, de la parenté découverte; il avait assez de force pour jouir du charme de la situation présente, et trop peu pour s'appesantir sur les peines anciennes.

(A suivre)

CE JOURNAL EST IMPRIMÉ AU NO 438, RUE NOTRE-DAME EST, A MONTREAL, PAR L'IMPRIMERIE POPULAIRE (A RESPONSABILITE LIMITEE). PROPRIETAIRES: PELLERIN, administrateur et secrétaire.

COMMERCES ET FINANCES

Faits et Potins

Publicité et finance

On se plaint souvent à répétition que la publicité, intelligemment conduite, est le grand levier des affaires. Et en fait, on reconnaît que le grand nombre, sinon la totalité, de ceux qui ont réussi en affaires, sur une petite comme sur une grande échelle, doivent la plus grande part de leur succès à la publicité sous une forme ou sous une autre.

La première forme de publicité, c'est naturellement la qualité et la valeur du produit offert ou du service à rendre. Il n'est pas de plus mauvais publicité que celle faite par un client mécontent comme il n'en est probablement pas de meilleure que les louanges ou la satisfaction d'un autre.

Mais encore faut-il, pour pouvoir profiter d'une telle publicité avoir des clients. C'est par les autres formes de publicité qu'on les attirera, qu'on les conservera même dans un grand nombre de cas où il faut lutter contre les concurrents, et qu'on en multipliera le nombre.

Souvent, et c'est peut-être la meilleure forme qu'elle prend, la publicité tend à instruire, à apprendre quelque chose au public. Le grand magasin qui a continuellement de nouveaux produits ou de nouveaux modèles à offrir ne trouvera des acheteurs que s'il peut attirer beaucoup de monde. Le professionnel ou le grand instituteur auront des clients qu'en autant qu'ils feront connaître la valeur des services qu'ils offrent. Et cela explique pourquoi des organisations comme les chemins de fer, les utilités publiques, les organisations professionnelles ont recours, tout comme les manufacturiers et les marchands, à la publicité intensive.

L'un des derniers exemples est celui de la Banque Provinciale du Canada qui a commencé une campagne de publicité éducative. Cette publicité tend à indiquer l'étendue, la multiplicité et la valeur des services que les banques rendent au public en général et à chacun en particulier. Un jour, c'est pour démontrer la valeur de l'épargne comme fondation de l'indépendance financière; un autre jour, c'est pour indiquer que chacun doit s'assurer un endroit sûr pour conserver ses valeurs, ses contrats, ses bijoux, ou bien ce sera pour souligner l'importance du gérant de banque comme conseiller financier, etc. Il existe cent raisons et plus de traiter avec les banques. Chacune de ces raisons peut être une bonne occasion de publicité pour une institution financière de rappeler son nom au public, l'habituer à marier ce nom avec le mot banque au point de vue de la confiance presque comme Eastman est parvenu à faire confondre dans l'esprit du public, la marque Kodak au nom camera.

Une telle publicité, suivie, répétée continuellement sous les formes les plus différentes, ne peut qu'avoir des résultats très avantageux pour celui qui la fait s'il rend des services équivalents à ceux de ses concurrents à des prix qui se comparent avantageusement.

Et, fait intéressant à souligner, c'est que c'est toujours au journal quotidien que s'adressent ceux qui visent à atteindre le grand public.

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée.

(Compilation de la maison L.-G. Beaubien)

Table with columns: Ventes Valeurs, Ouv., Haut, Bas, Midi, Chang. Lists various stock values and their fluctuations.

Les NATS sont l'application totale des principes du placement sûr

Geo. Beausoleil & Cie, 132, St-Jacques ouest, Montréal

ga, les plus grands producteurs du centre africain, on a supposé qu'il y aurait une nouvelle conférence en vue de restreindre encore plus la production de ce métal. La rumeur a été niée, mais on persiste à croire que la situation n'est pas encore suffisamment stabilisée et que de nouvelles mesures devront être prises si on veut vraiment sortir du cercle vicieux qui persiste depuis des mois.

Notre commerce

Le commerce extérieur canadien n'a encore donné aucun signe d'amélioration au cours de février, sinon pour ce qui est de la balance commerciale moins défavorable qu'il y a un an.

La valeur de nos exportations a été de \$43,872,000, contre \$66,689,000, en février 1930 tandis que nos importations se sont établies à \$50,994,000 comparativement à \$80,922,000 il y a un an.

En 1929, il fut de \$179,301,000, une diminution de près de moitié en deux ans. La balance défavorable, qui était de quelque quatorze millions en février 1929 et 1930, a été réduite cette année à un peu plus de 7 millions.

Il y a eu diminution dans tous les compartiments, mais particulièrement pour le papier et le blé. Dans ce dernier cas, le volume des exportations a été notablement plus considérable, comme la chose a été soulignée plusieurs fois, mais c'est la diminution des prix qui réduit autant la valeur.

Pour les 11 premiers mois du présent exercice, notre commerce extérieur total s'est établi à \$1,575,946,864, comparativement à \$2,165,911,041 pendant les 11 premiers mois du dernier exercice et à \$2,379,198,823 pendant la période correspondante de 1929. C'est une diminution de \$600,000,000 sur l'an dernier et de \$800,000,000 sur 1929.

Les chemins de fer

Les recettes du Canadien National, pendant la semaine terminée le 14 mars, se sont établies à \$3,305,973, une diminution de \$990,576 sur la semaine correspondante.

Celles du Pacifique Canadien furent de \$2,647,000, une diminution de \$785,000.

Les recettes du Canadien National, pendant la semaine terminée le 14 mars, se sont établies à \$3,305,973, une diminution de \$990,576 sur la semaine correspondante.

Celles du Pacifique Canadien furent de \$2,647,000, une diminution de \$785,000.

Année prospère de la Soc. d'Administration

M. CHS-A. ROY EST ELU DIRECTEUR

Le rapport de la Société d'Administration et de Fiducie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1930 révèle une expansion notable dans ses divers services, les recettes brutes ainsi que les bénéfices nets ont enregistré une augmentation substantielle.

Les recettes brutes de l'exercice 1930 se sont élevées à \$216,933.92, à rapprocher de \$196,669.43 en 1929; les frais d'administration, taxes, impôts sur le revenu, Publicité, etc., ont été de \$139,189.68 et ont laissé des bénéfices nets de \$77,744.24, à rapprocher de \$57,485.75 en 1929.

Le bilan montre que le capital-actions est de \$1,000,000 dont la moitié n'a pas été versée. Les réserves et profits ont augmenté de \$1,000,000 par \$376,156.74 au lieu de \$330,100.39; les successions, agences et fiducies ont enregistré un bénéfice net de \$25,000,154.66 au fin de 1929. Le total de l'actif s'établit à \$2,000,223.23.

Le conseil d'administration s'exprime en substance comme suit: Nos bénéfices nets, qui étaient l'an dernier de \$50,583.92, ont atteint cette année \$77,744.24. Cette augmentation de \$22,160.32 est due au rendement que nous avons pu trouver pour nos fonds provenant de notre dernière émission de capital.

Le conseil d'administration se compose de M. Charles-A. Roy, président, M. Charles Cahen d'Anvers, vice-président, Martial Chevalier, M. Rodolphe Lemieux, M. J.-Théo Leclerc, M. J.-Théo Leclerc et M. C. E. Campiche est chef du contrôle.

Table with columns: 1930, 1929. Rows: Actionnaires, Immobilisations, Valeurs réalisables, Valeurs disponibles, Fonds garantis, Successions, etc.

Table with columns: 1930, 1929. Rows: Capital, Dividende payable, a-Int. courus, Créanciers divers, etc.

La confiance renaît. Il s'est produit à la Bourse de Montréal, pendant ces dernières semaines, une reprise qui a été la plus importante qu'on ait eue depuis de longs mois dans le domaine, dit le dernier bulletin de la Banque Canadienne d'Épargne, de la confiance renaît.

Le dernier, les recettes nettes de la compagnie étaient de deux fois plus élevées que les charges d'intérêts, la présente émission comprise.

Can. Inter. Inv. Trust. Les recettes du Canadian International Investment Trust, pendant l'exercice terminé fin février, se sont établies à \$268,129, comparativement à \$202,451, en 1929-30.

Bourse de New-York. Cours terminés par la maison G. E. O'NEILL & CIE, courtiers, 231, rue Notre-Dame, Montréal.

Table with columns: Air Reduction, Allied Chemical, American Can, etc. Lists various stock prices.

Le marché des changes. Cote des devises étrangères fournie par la maison L.-G. Beaubien & Cie, banquiers et agents de change.

La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. Avis de Dividende.

J.-Paul BENOIST, C.P.A. COMPTABLE PUBLIC LICENCIÉ. SPECIALITES: Vérifications municipales, scolaires, commerciales et industrielles.

Sur le Curb

LES COURS DE LA MATINÉE

Table with columns: Valeurs, Our, Haut, Bas, Min. Lists various stock prices.

UTILITES PUB. Beauharnois P., Inter. Dist. A., Inter. U. B., etc.

MINES. Arno Mines, Abana Mines, Amulet, etc.

Le conseil d'administration se compose de M. Charles-A. Roy, président, M. Charles Cahen d'Anvers, vice-président, Martial Chevalier, M. Rodolphe Lemieux, M. J.-Théo Leclerc, M. J.-Théo Leclerc et M. C. E. Campiche est chef du contrôle.

Le conseil d'administration se compose de M. Charles-A. Roy, président, M. Charles Cahen d'Anvers, vice-président, Martial Chevalier, M. Rodolphe Lemieux, M. J.-Théo Leclerc, M. J.-Théo Leclerc et M. C. E. Campiche est chef du contrôle.

Le conseil d'administration se compose de M. Charles-A. Roy, président, M. Charles Cahen d'Anvers, vice-président, Martial Chevalier, M. Rodolphe Lemieux, M. J.-Théo Leclerc, M. J.-Théo Leclerc et M. C. E. Campiche est chef du contrôle.

Le conseil d'administration se compose de M. Charles-A. Roy, président, M. Charles Cahen d'Anvers, vice-président, Martial Chevalier, M. Rodolphe Lemieux, M. J.-Théo Leclerc, M. J.-Théo Leclerc et M. C. E. Campiche est chef du contrôle.

Le conseil d'administration se compose de M. Charles-A. Roy, président, M. Charles Cahen d'Anvers, vice-président, Martial Chevalier, M. Rodolphe Lemieux, M. J.-Théo Leclerc, M. J.-Théo Leclerc et M. C. E. Campiche est chef du contrôle.

Le conseil d'administration se compose de M. Charles-A. Roy, président, M. Charles Cahen d'Anvers, vice-président, Martial Chevalier, M. Rodolphe Lemieux, M. J.-Théo Leclerc, M. J.-Théo Leclerc et M. C. E. Campiche est chef du contrôle.

Le conseil d'administration se compose de M. Charles-A. Roy, président, M. Charles Cahen d'Anvers, vice-président, Martial Chevalier, M. Rodolphe Lemieux, M. J.-Théo Leclerc, M. J.-Théo Leclerc et M. C. E. Campiche est chef du contrôle.

Le conseil d'administration se compose de M. Charles-A. Roy, président, M. Charles Cahen d'Anvers, vice-président, Martial Chevalier, M. Rodolphe Lemieux, M. J.-Théo Leclerc, M. J.-Théo Leclerc et M. C. E. Campiche est chef du contrôle.

Le conseil d'administration se compose de M. Charles-A. Roy, président, M. Charles Cahen d'Anvers, vice-président, Martial Chevalier, M. Rodolphe Lemieux, M. J.-Théo Leclerc, M. J.-Théo Leclerc et M. C. E. Campiche est chef du contrôle.

Le conseil d'administration se compose de M. Charles-A. Roy, président, M. Charles Cahen d'Anvers, vice-président, Martial Chevalier, M. Rodolphe Lemieux, M. J.-Théo Leclerc, M. J.-Théo Leclerc et M. C. E. Campiche est chef du contrôle.

Le conseil d'administration se compose de M. Charles-A. Roy, président, M. Charles Cahen d'Anvers, vice-président, Martial Chevalier, M. Rodolphe Lemieux, M. J.-Théo Leclerc, M. J.-Théo Leclerc et M. C. E. Campiche est chef du contrôle.

Le conseil d'administration se compose de M. Charles-A. Roy, président, M. Charles Cahen d'Anvers, vice-président, Martial Chevalier, M. Rodolphe Lemieux, M. J.-Théo Leclerc, M. J.-Théo Leclerc et M. C. E. Campiche est chef du contrôle.

Le commerce extérieur australien

Melbourne. Les chiffres officiels du commerce extérieur australien durant les six mois terminés le 31 décembre 1930, la première moitié de l'année budgétaire courante, font voir des importations et des exportations inférieures à celles de la période équivalente de l'année précédente.

Les importations de marchandises, en effet, ont représenté un total de \$38,246,111, comparativement à \$74,670,402 tandis que les exportations ont été de \$43,243,466 au lieu de \$49,539,070, dénotant une moins-value dans le premier cas de \$26,407,291, et dans le second de \$9,915,855.

La moins-value des importations durant les six mois en question, comparativement à la période équivalente de 1929, est répartie sur une grande variété de marchandises. Il y a eu des diminutions dans la valeur de toutes les marchandises intéressantes particulièrement les exportations canadiennes à l'Australie.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé. Les principaux marchés intéressants, les importateurs canadiens qui ont fait voir des diminutions à la période équivalente de l'année précédente ont été le beurre, le sucre, la farine de blé, le vin, le cuir et les peaux, la laine et la laine lavée.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

pièces d'automobiles, de \$501,305 à \$124,477; le bois façonné, de \$322,555 à \$114,771; le bois non façonné, de \$1,801,011 à \$42,474; la pâte à papier, de \$151,816 à \$108,897; le papier d'impression, de \$1,708,006 à \$1,020,578; le papier d'emballage, de \$17,689 à \$23,535; le papier à écrire et po machine à écrire, de \$350,338 à \$228,965; les cartons de mouillage, de \$235,198 à \$114,779.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Les exportations totales de la même période ont accusé une baisse considérable mais il y a eu une avance dans plusieurs articles du groupe des produits principaux y compris les fruits secs, les conserves de fruits et le blé.

Société d'Administration et de Fiducie

SIEGE SOCIAL: 5, rue Saint-Jacques Est

Succursales à QUÉBEC, VANCOUVER, EDMONTON, REGINA, WINNIPEG

Bilan général au 31 décembre 1930

Table with columns: COMPTE CAPITAL, ACTIF, PASSIF. Rows: Actionnaires, Immobilisations, Valeurs réalisables, Valeurs disponibles, Capital Actions, Dividende No 48 payable en janvier, etc.

COMPTES DE PROFITS ET PERTES

Table with columns: Exercice 1930. Rows: Solde au 1er décembre 1929, Profits nets pour l'exercice 1930, Répartition des Profits, etc.

RAPPORT DES AUDITEURS DE LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE 1930

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE, Montréal. Messieurs, Nous avons examiné les livres et les documents de votre Société pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1930.

CONSEIL D'ADMINISTRATION. PRÉSIDENT: Hon. Sir H. LAPORTE, K.B., C.P. Vice-Président de la Banque Provinciale du Canada, etc.

VICE-PRÉSIDENT: CHARLES CAHEN D'ANVERS, Administrateur délégué du Crédit Foncier Franco-Canadien, à Paris.

PRÉSIDENT: Hon. L. ATHANASE DAVID, Secrétaire de la Province de Québec, à Montréal.

Directeur du Crédit Foncier Franco-Canadien, Administrateur de la Liverpool & London & Globe Insurance Co. (Montreal Board), à Montréal.

LES NOUVELLES EN RACCOURCI

Le cuivre

Le prix du cuivre continue d'être faible et tandis qu'il est coté officiellement à 10 1/2 sous le livre, il est des producteurs qui sont satisfaits de recevoir 10 sous afin de diminuer leurs stocks.

Les chemins de fer

Les recettes du Canadien National, pendant la semaine terminée le 14 mars, se sont établies à \$3,305,973, une diminution de \$990,576 sur la semaine correspondante.

Canadian International Trustee Shares

Le Portefeuille fixe

Table with columns: UTILITES, INDUSTRIES, CHEMINS DE FER, HUILES. Lists various stock prices.

UNE PREUVE CONCLUANTE

Les avantages du placement sur actions ordinaires - pourvu qu'il s'agisse d'entreprises judicieusement choisies - sont incontestables. Ainsi, à supposer qu'un épargnant eût acheté 10 actions Montreal Light, Heat & Power Cons. en 1919, au coût de \$900.00 chacune, soit un total de \$900.00 il aurait vu son capital augmenter durant les 11 années suivantes jusqu'à \$2,947.00 grâce aux fractions déclarés et droits de souscription déclarés durant cette période par la compagnie.

Breunau & Rainville

Membres de la Bourse de Montréal, Membres du Montreal Curb Market. MONTREAL, ST-HYACINTHE, QUÉBEC.

J.-Paul BENOIST, C.P.A. COMPTABLE PUBLIC LICENCIÉ. SPECIALITES: Vérifications municipales, scolaires, commerciales et industrielles.

LA VIE SPORTIVE

Americain a eu raison des Maroons

(Par X.-E. NARBONNE)
Les Américains de Bill Dwyer ont obtenu leur saison hier soir alors qu'ils ont fait face au Montréal, au tour, en présence de plus de onze mille personnes. Le club new-yorkais tenait à remporter une victoire sur les Maroons, qui se sont qualifiés pour les séries de détail, grâce à la belle tenue des progrès d'Eddie Gerard le club de la métropole américaine a réussi à vaincre les locaux par un résultat de 2 à 1. La joute, quoiqu'il n'y ait absolument rien en jeu, fut assez intéressante et particulièrement contestée.

De part et d'autre on a fait des efforts pour remporter la palme et le Montréal n'a pu réussir à triompher des visiteurs c'est qu'ils ont été impuissants à le faire.

Actuellement, les Américains ont le même nombre de points que le Montréal mais les locaux ont encore une partie à jouer et il est possible que les salariés du président strachan enregistrent deux points de plus que l'Américain mais même s'il était vaincu par les Bruins, Boston, samedi soir prochain, le Montréal finirait encore en troisième place vu qu'il a un meilleur pourcentage que ses rivaux de New-York. Le Montréal a gagné vingt parties tandis que le club dirigé par Jerard n'a que dix-huit victoires à son crédit.

La rencontre d'hier soir ne fut pas rude et les punitions infligées par les arbitres Goodman et Hewlton furent distribuées pour offenses mineures seulement. Les joueurs se sont occupés de la rondelle plutôt que de chercher à jouer l'homme et c'est pourquoi les infractions furent peu fréquentes.

L'exhibition fournie a donné satisfaction à la majorité des spectateurs, exception faite des plus chauds partisans des Maroons qui auraient désirés voir leurs favoris sortir victorieux.

Roy Worters, dans les buts des Américains, a eu une excellente tenue et le point enregistré contre lui ne pouvait être attendu que la rondelle fut lancée par Roche alors que plusieurs joueurs obstruaient à vue de Worters. La rondelle a passé entre les jambes de Dutton et de Patterson qui se trouvaient en face des filets du club visiteur. Le point doit être attribué à la pure chance tout comme l'un des points des visiteurs qui fut compté au moment où Kerr ne pouvait pas la rondelle.

Le New-York a bien mérité la victoire d'hier car les visiteurs ont joué avec plus de système que les locaux et de plus ils se sont montrés plus agressifs que les Maroons. Il faut cependant admettre que le Montréal ne s'est pas dépensé outre mesure et qu'il s'est surtout contenté de mettre à l'oeuvre tous les jours de l'équipe, substitués comme réguliers, afin de préparer ses porte-couleurs à la série qui doit commencer la semaine prochaine.

Kerr a fait de beaux arrêts hier soir, mais l'étoile de la partie fut le gros Lionel Conacher. Le "Big Train" fut solide sur la défense et c'est souvent porté à l'attaque contre les buts ennemis, mais, malheureusement, il ne put déjouer Worters.

Babe Siebert, Baldy Northcott et Trotter ont été les joueurs les plus effectifs sur l'attaque des locaux tandis que Brydget et Dutton ainsi que Hughes, Himes, Patterson et Emms furent les joueurs les plus en évidence pour les Américains. Mc Veigh et Carson ont eu de bons moments, mais ils manquèrent de précision dans leurs lancers.

Au moment où les joueurs firent leur apparition sur la glace pour la période finale, M. E. Boden, représentant de la Maison Mappin & Webb, présenta à Jimmy Ward, un magnifique trophée en argent. Cette coupe était donnée au joueur le plus utile au Montréal au cours de la présente saison. Siebert, Stewart et Ward avaient obtenu le même nombre de points et l'on dut tirer au sort pour savoir qui serait possesseur du trophée et la chance a favorisé Jimmy.

Alignement des équipes:
Maroons but Worters
Kerr défense Dutton
Conacher défense Dutton
McVicar défense Brydget
Stewart centre Burch
Siebert avant Emms
Phillips Patterson

Substituts: Monro, Wilcox, Trotter, Northcott, Ward, Roche, Brydson, Subs: New-York: Dutkowski, Himes, Simpson, Masseur, Hughes, Carson, Shapp, McVeigh.

Première période
1. Américain, Hughes (Carson, Masseur) 8.3
2. Montréal, Roche (Northcott) 8.47

Punitions: Trotter, Dutkowski.
Deuxième période
1. Américain, Emms 13.50
Punitions: Brydson, Dutton.
Troisième période
Pas de point.
Punitions: Stewart, Siebert.

Philadelphie est blanchi par Chicago

Philadelphie, 18. — Les Quakers de Philadelphie ont essuyé un autre blanchissage hier soir aux mains des Eperriers Noirs de Chicago lorsque ces derniers remportèrent les honneurs de la victoire par un résultat de 4 à 0, en présence de 2,500 personnes.

Les Quakers tentèrent l'impossible pour éviter l'échec mais leurs adversaires leur étant fort supérieurs ils ne purent empêcher les hommes du major McLoughlin de remporter la palme.

Taffy Abel s'est particulièrement bien en évidence dans la joute d'hier soir car le gros joueur de défense fut très solide pour protéger les buts de Chuck Gardiner et en maintes circonstances il s'est porté à l'attaque et l'on peut dire qu'il a donné beaucoup de fil à retordre à ses rivaux.

Les locaux se montrèrent fort courageux mais ils durent succomber devant la supériorité de leurs adversaires.

Alignement des équipes:
CHICAGO but Cude
Gardiner déf. Shields
Graham déf. Coulson
Bostrom déf. Milks
Somers centre Barton
Ingram avant Jarvis
Rommes avant Jarvis

Substituts:
Chicago: Gottselig, Couture, Ripley, Adams, Wentworth, Desjardins, Jenkins, Cook, Abel.
Philadelphie: Grossnet, Lowery, Kilrea, Howe, McKinnon.
Arbitres: Wagner et Mallinson.

Première période
1—Chicago, Wentworth 12.48
Punition: Coulson.

Deuxième période
2—Chicago, Ripley 7.01
Punition: Coulson.

Troisième période
3—Chicago, Cook 9.26
4—Chicago, Gottselig 7.25
Punition: Adams.

Les Bruins victorieux du Détroit

Boston, 18 — Quinze mille personnes ont été témoins de la dernière rencontre de la saison entre les clubs Boston et Détroit et comme cette joute n'affectait aucunement le classement des équipes dans la course au championnat de la Ligue Nationale les joueurs ne se dépensèrent pas outre mesure mais les Bruins, qui sont arrivés en tête de la section américaine ont profité de cette rencontre pour commencer leur entraînement en vue des séries de détail.

Dans la première période les hommes d'Arthur Ross eurent l'avantage mais les rôles changèrent dans la manche suivante et lorsque les deux équipes revinrent sur la glace pour la période finale les Falcons menèrent par 2 à 1. La première ligne d'avants des Bruins se lança alors résolument à l'attaque et Weiland, Gainer et Clapper réussirent à reprendre le terrain perdu et même s'assurer la victoire par un résultat final de 4 à 2.

Alignement des équipes:
Boston but Dolson
Thompson déf. McInenly
Owen déf. Noble
Shore déf. Noble
Weiland centre Goodfellow
Gainer avant Filmore
Clapper avant Sorrell

Substituts:—Boston: Barry, Beaty, Oliver, Hitchman, Darragh, Lyons, Chapman, Galbraith.
Détroit: Lewis, Aurie, Cooper, Evans, Newman.
Arbitres: Cleghorn, Daigneault.

Première période
1—Boston, Barry 8.08
Punitions: McInenly, Gainer.

Deuxième période
2—Détroit, Aurie (Filmore) 5.00
3—Détroit, Filmore (Goodfellow) 7.19
Punitions: Darragh, McInenly.

Troisième période
4—Boston, Weiland (Shore, Owen) 6.06
5—Boston, Gainer 9.32
6—Boston, Clapper 3.02
Punition: Lewis.

Le tournoi de tennis intérieur de l'A. A. d'A. Nationale s'est continué samedi et dimanche après-midi et a donné les résultats suivants:
SAMEDI APRES-MIDI
J. Roberts vs Karch, 6-2, 6-1.
B. Savage vs R. Bolté, 6-4, 6-1.
E. Payette vs F. Hayakawa, 7-5, 6-3.
M. Deschamps vs L. Cloutier, 6-2, 6-4.

Les Rangers battent les Sénateurs

New-York, 18. — Les Rangers ont terminé leur saison régulière hier soir et les hommes de Lester Patrick se préparent maintenant pour faire face au Montréal dans les éliminatoires de la coupe Stanley.

Les protégés du colonel Hammond ont remporté la victoire dans cette joute finale par un résultat de 3 à 1 et ils méritèrent bien de vaincre les Sénateurs, car du commencement à la fin les New-Yorkais eurent l'avantage sur leurs rivaux.

Les visiteurs semblaient être voués à un blanchissage, mais un ralliement des hommes de Gill dans les dernières minutes du jeu permit au club Ottawa de compter un point alors que Bill Touhey prit Roche en défaut après avoir fait une course sur toute la longueur de la glace.

La joute fut dénuée de toute brutalité et les arbitres Ion et Shaver eurent la tâche très facile. Quatre punitions seulement furent infligées au cours de cette partie.

Alignement des équipes:
Rangers but Connell
Jerwa défense Art. Smith
Johnson défense Starr
Boucher centre Lamb
W. Cook avant Finnigan
F. Cook avant Kilrea

Substituts: Rangers: Regan, Peters, Thompson, Murdoch, Keeling, Dillon Maracle.
Substituts: Ottawa: Gagné, Cox, Touhey, Grosvenor, Bourgeault, Kinsella.

Arbitres: Ion et Shaver.

Première période
1—Rangers—F. Cook (Boucher) 10.50
2—Rangers—Dillon (Maracle) 7.09

Deuxième période
Pas de point.
Pas de punition.

Troisième période
3—Rangers—Keeling (Jerwa) 8.30
4—Ottawa—Touhey 7.02
Punitions: Regan, Grosvenor, Starr.

Saint-Guillaume est champion

Le club St-Guillaume d'Upton n'a perdu, cet hiver, qu'une seule partie, comme nous pouvons le constater par le tableau suivant:
PARTIES JOUEES
Décembre. — le 29: St-Guillaume 2, St-Aimé 0.
Janvier. — le 4: St-Guillaume 2, Bonaventure 2; le 11: St-Guillaume 1, St-Aimé 0; le 17: St-Guillaume 2, St-Bonaventure 3 (défait).

Février. — le 1er: St-Guillaume 2, Can. Celanese de Drummondville 1; le 8: St-Guillaume 1, St-Aimé 1; le 15: St-Guillaume 4, St-Bonaventure 1; le 22: St-Guillaume 4, St-Aimé 2.

Mars. — le 1er: St-Guillaume 3, Drummondville II, 1; le 3: St-Guillaume 4, Yamaska 3.

COMPTES DU ST-GUILLAUME
Walter Laprade 5
Louis-Royal Vadeboncoeur 4
Gaston Cartier 4
Lucien Dalbec 3
Louis-Georges Dumaine 3
François Vanasse 2
G.-E. Beaudette 1
Emile Gauthier 1
Arpin 1
Lucien Vadeboncoeur 1

Le gérant, M. Royal Vadeboncoeur, au nom de chacun des membres du club, remercie sincèrement les donateurs ainsi que les supporters de son équipe.

McGILL ET SAINT-FRANÇOIS

La partie finale entre les clubs McGill et St-François-Xavier, pour le championnat amateur de la province de Québec, aura lieu ce soir au Forum et l'on s'attend à une assistance record car tous les billets pour les sièges réservés sont déjà vendus ou retenus.

Les deux clubs qui se disputent les honneurs de la série et le droit de participer aux finales pour la Coupe Allan sont actuellement sur un pied d'égalité, ayant compté chacun un point lors de la joute de lundi soir à l'Arena.

Le club qui comptera le plus grand nombre de points dans la rencontre de ce soir sera le vainqueur.

Le tournoi de tennis intérieur de l'A. A. d'A. Nationale s'est continué samedi et dimanche après-midi et a donné les résultats suivants:
SAMEDI APRES-MIDI
J. Roberts vs Karch, 6-2, 6-1.
B. Savage vs R. Bolté, 6-4, 6-1.
E. Payette vs F. Hayakawa, 7-5, 6-3.
M. Deschamps vs L. Cloutier, 6-2, 6-4.

LES PARTIES D'EXHIBITION

Les joutes disputées hier aux camps d'entraînement des clubs des ligues majeures de baseball ont donné les résultats suivants:
A Oakland, Calif.:
Pittsburgh (N) 5 9 2
Oakland (PCL) 1 6 5
Batteries: Neine, Wood, French et Hensley, Healey; Tubbs, Pebbus, Ludolph et Deberry, Ricci, Read.
A San Francisco, Calif.:
Detroit (A) 6 13 2
Mission (PCL) 2 9 3
Batteries: Hoyt, Sullivan et Schang; P. Pillette, Riggs et Brenzel, Sharpe.
A Austin, Texas:
Chicago (A) 0 10 30 400—9 15 0
Univ. Texas 0 00300010—4 7 5
Batteries: Intelekofer, O'Shaughnessy, Barbout et Tate; Peeples, De La Funte et Tyson, Bloebaum.
A Lakeland, Flo.:
Philadelphie (N) 9 12 2
Columbus 13 18 1
Batteries: Mulligan, Dudley, Watt et Davis, Rensa; Maxton, Kenner, Ashand, Bruckman et Siener.
A St. Petersburg, Flo.:
Boston (N) 2 7 1
New-York (A) 5 10 6
Batteries: Delaney, Le Bany et Cronin; Barnes, Weinert et Kärion.
A Los Angeles, Calif.:
Chicago (N) 9 12 0
Los Angeles 5 6 2
Batteries: Sweetland, May et Hartnett, Z. Taylor; Moss, Ballou et Mannah.
A Bradenton, Flo.:
Brooklyn (N) 12 15 2
St-Louis (N) 7 9 2
Batteries: Shaute, Phelps, Heilmach et Lopez; Hram, Grabowski, Stout, Baker et Wilson, Mancuso.
A Palm Beach:
Buffalo 2 7 2
St-Louis (A) 7 10 3
Batteries: Wilson, Russell, Goulds et Crouse, Pylack; Stewart, Coffman et Ferrell, Young.

Le classement des équipes

LIGUE NATIONALE				
Section canadienne				
	G.	P.	N.	Pts
Canadien	26	10	7	59
Toronto	20	13	9	49
Montréal	20	17	6	46
Américain	18	16	10	46
Ottawa	10	29	4	24
Section américaine				
	G.	P.	N.	Pts
Boston	27	10	6	60
Chicago	23	16	3	49
Rangers	19	16	9	47
Détroit	16	20	7	39
Philadelphie	4	36	3	11
LIGUE INTERNATIONALE				
	G.	P.	N.	Pts
Buffalo	30	11	5	65
Windsor	23	16	7	53
Cleveland	23	18	6	52
Pittsburg	20	18	9	49
London	20	20	6	46
Détroit	17	27	2	36
Syracuse	9	32	5	23

Le tournoi de tennis intérieur de l'A. A. d'A. Nationale s'est continué samedi et dimanche après-midi et a donné les résultats suivants:
SAMEDI APRES-MIDI
J. Roberts vs Karch, 6-2, 6-1.
B. Savage vs R. Bolté, 6-4, 6-1.
E. Payette vs F. Hayakawa, 7-5, 6-3.
M. Deschamps vs L. Cloutier, 6-2, 6-4.

Le tournoi de tennis à la palestre

Le tournoi de tennis intérieur de l'A. A. d'A. Nationale s'est continué samedi et dimanche après-midi et a donné les résultats suivants:
SAMEDI APRES-MIDI
J. Roberts vs Karch, 6-2, 6-1.
B. Savage vs R. Bolté, 6-4, 6-1.
E. Payette vs F. Hayakawa, 7-5, 6-3.
M. Deschamps vs L. Cloutier, 6-2, 6-4.

Dans la Ligue Internationale

Les deux parties disputées hier soir dans les séries régulières de la Ligue de Hockey Internationale ont donné les résultats suivants:
Buffalo, 5; Windsor, 0.
Pittsburg, 1; London, 0.

LES SERIES DE DETAIL
Windsor, 18. — Le président de la Ligue Internationale a annoncé que les parties d'élimination pour le championnat s'inaugureront le 24 entre les quatre premières équipes de la ligue. Un système nouveau d'élimination sera mis en oeuvre à l'occasion des prochaines joutes pour le trophée F. G. Oke.

Les équipes qui occuperont les premières positions à la fin de la saison régulière, dimanche, le 22, auront droit de prendre part au tournoi d'élimination, qui consistera en une double série de joutes dont trois sur sa propre glace pour chacune des équipes. Le total de points décidera du gagnant; trois points seront dévolus à chaque victoire à l'équipe victorieuse et un point pour une joute nulle. Avec ce nouveau système, chacune des équipes qui concourront pour le trophée, jouera deux parties avec chacun de ses adversaires, dont l'une sur sa propre glace et l'autre en glace étrangère.

Le tournoi de tennis intérieur de l'A. A. d'A. Nationale s'est continué samedi et dimanche après-midi et a donné les résultats suivants:
SAMEDI APRES-MIDI
J. Roberts vs Karch, 6-2, 6-1.
B. Savage vs R. Bolté, 6-4, 6-1.
E. Payette vs F. Hayakawa, 7-5, 6-3.
M. Deschamps vs L. Cloutier, 6-2, 6-4.

Les Royals joueront avec les White Sox

Brenham, Texas, 18 mars. — Le gérant Holly, ce matin, compta ses hommes à table pendant le déjeuner; il en compta trente sur qui il pouvait compter pour la partie d'exhibition, cet après-midi, avec les Chicago White Sox. Deux autres joueurs sont en route, et il en restera encore trois autres à venir.

Billy Urbanski, joueur sensationnel des Royals, doit être, ce matin, pas bien joué de Brenham et arrivera probablement cet après-midi. Le lanceur Herbie Thormalien, un autre des réguliers, est lui aussi, en route pour Brenham. Thormalien a passé l'hiver à Union City, N. J., où il a fait de la gymnastique et il a écrit qu'il était pour arriver au camp d'entraînement en bonne condition.

Les trois autres absents sont Fred Henry, Charley Niebergall et Jocko Conlan, ce dernier fut échangé avec Cleveland durant la Convention à Montréal, pour le lanceur Vangilder. Les Royals ne s'inquiètent pas trop au sujet d'Henry, ils sont habitués à ce retard à signer son contrat, car la même chose se produisit l'an dernier, éventuellement il signera comme à notre tournoi, ce qui explique facilement pourquoi nous comptons sur la bonne volonté de ceux qui ont encore à jouer et leur demandons de se rendre aux heures fixées pour leurs parties. Inutile d'ajouter que nous voulons tout régler à l'amiable et tenons le moins possible à faire perdre par défaut.

L'ordre des parties "simples" et "doubles" pour samedi et dimanche prochains sera publié dans le cours de la semaine.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

CORDONNIERS-SYNDIQUES
Le Syndicat catholique des travailleurs en chaussures se réunit ce soir à 8 heures, 15, à la salle principale d'une Irès nombreuse assistance sera vue au terrain de baseball cet après-midi.

Samedi et dimanche, le club Boston, de la Ligue Texas, jouera avec les Royals ici. En même temps un deuxième club est envoyé à Galveston pour l'ouverture des parties d'exhibition avec le club Galveston.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES
CORDONNIERS-SYNDIQUES
Le Syndicat catholique des travailleurs en chaussures se réunit ce soir à 8 heures, 15, à la salle principale d'une Irès nombreuse assistance sera vue au terrain de baseball cet après-midi.

Samedi et dimanche, le club Boston, de la Ligue Texas, jouera avec les Royals ici. En même temps un deuxième club est envoyé à Galveston pour l'ouverture des parties d'exhibition avec le club Galveston.

Le tournoi de tennis intérieur de l'A. A. d'A. Nationale s'est continué samedi et dimanche après-midi et a donné les résultats suivants:
SAMEDI APRES-MIDI
J. Roberts vs Karch, 6-2, 6-1.
B. Savage vs R. Bolté, 6-4, 6-1.
E. Payette vs F. Hayakawa, 7-5, 6-3.
M. Deschamps vs L. Cloutier, 6-2, 6-4.

PETITES AFFICHES

TOUTES DEMANDES — Locations, maisons, chambres, meublés, etc.— À vendre, Fermé, Trouvé, etc.— J son le mot, minimum 25 sous— La même annonce, un mois, terminée 10¢.
NAISSANCES, DECES, MESSES, REMERCIEMENTS — 50 sous par insertion.
CARNET MONDAIN, etc.—\$1.00 par insertion.

Elèves demandés
Le Professeur Alexandre Dumais, bachelier et linguiste, enseigne latin, français, espagnol, anglais, allemand; prépare aussi aux brevets. Enseignement individuel ou collectif. 735-A, avenue Outremont. Tél. Atlantique 0985.

Instituteur demande position
Instituteur diplômé cours primaire complémentaire, dix années d'enseignement, excellentes recommandations, demande position pour septembre prochain. Ville ou campagne. Caster 76, le "Devoir".

LOGEMENTS A LOUER
Rue Garnier entre Mont-Royal et Marie-Anne, un 2ème et un 3ème étage, 4 pièces très modernes et très grandes, cuisine et salle à diner formées, cabinet à toilette ainsi que "dépense". Pas de ménage à faire. Prix \$30.00. 761, Avenue 1658, 4417, Garnier. In.0.

TERRAIN A VENDRE
Avenue Delormier, près tramways et scie, 1 lot 50 x 100. Appeler F.-J. Brousseau, Harbour 8462, DUpont 4402, 25-3-31
Côté est boulevard des Ormes, 2 terrains, 50 x 100, près tramways. Appeler F.-J. Brousseau, Harbour 8462, DUpont 4402, 25-3-31

MAISON A VENDRE
842-844 Boulevard Gouin Est, vis-à-vis église Sault-au-Récollet. \$4,500. Appeler F.-J. Brousseau, Harbour 8462, DUpont 4402, 25-3-31

Le tournoi de tennis intérieur de l'A. A. d'A. Nationale s'est continué samedi et dimanche après-midi et a donné les résultats suivants:
SAMEDI APRES-MIDI
J. Roberts vs Karch, 6-2, 6-1.
B. Savage vs R. Bolté, 6-4, 6-1.
E. Payette vs F. Hayakawa, 7-5, 6-3.
M. Deschamps vs L. Cloutier, 6-2, 6-4.

Le "Josephine K"

Washington, 18 (S. P. A.) — Le gouvernement canadien a inscrit une protestation officielle hier auprès du département d'Etat dans l'affaire du navire de contrebande "Josephine K" sur lequel les gardes-côtes américains ont fait feu avant de le saisir.

C'est la deuxième fois qu'un pareil conflit se produit entre les gouvernements canadien et américain au sujet de navires de contrebande. La première fois, il s'agissait de l'*l'Alone* coulé au large des côtes de la Louisiane en 1929.

La protestation du gouvernement

DOMINION DU CANADA

Les rapports des fiduciaires, employeurs et compagnies, concernant l'impôt sur le revenu, sont requis pour le 31 mars 1931

PROCUREZ-VOUS AUJOURD'HUI LES FORMULES T3, T4 et T5

FIDUCIAIRES
Si, en aucun temps au cours de 1930, vous avez agi comme Fiduciaire, Exécuteur, Administrateur, Cessionnaire; ou si vous avez agi comme Fiduciaire en rapport avec une propriété, un commerce, une succession ou en Fidéli-commis, vous êtes tenu par la loi de faire un rapport détaillé des revenus dérivés de telle propriété, commerce, succession ou fidéli-commis.

L'amende pour ceux qui ne remplissent pas cette formule, sur Formule T3, le ou avant le 31 mars courant, est de \$10.00 pour chaque jour d'omission. L'amende maximum est de \$50.00.

EMPLOYEURS
Si, à titre d'employeur, au cours de 1930, vous avez payé gages, salaires, commissions ou appointements à une ou plusieurs personnes, vous êtes requis par la loi de fournir les noms et adresses de toute personne à qui vous avez payé \$1500.00 ou plus durant l'année 1930, ou qui a été payée, en salaire ou gage (y compris bonis) à un taux équivalent à \$1500.00 ou plus par année, en indiquant le montant payé à chaque personne.

L'amende pour ceux qui ne remplissent pas cette formule, sur Formule T4, le ou avant le 31 mars courant, est de 10% de la taxe payable par tels employeurs. Le maximum de l'amende est \$50.00, le minimum \$2.00.

CORPORATIONS
Les Corporations, Compagnies à fonds commun et les Associations, en plus de faire leurs rapports sur la formule T4, sont aussi tenus par la loi de faire, sur la Formule T5, un rapport complet de tous dividendes ou bonis payés ou crédités aux actionnaires durant l'année 1930. Tout officier responsable d'une compagnie peut signer ces rapports.

L'amende pour qui ne produit pas de rapport le ou avant le 31 mars courant est de \$10.00 pour chaque jour d'omission. L'amende maximum est de \$50.00.

OU SE PROCURER LES FORMULES
CHARLOTTETOWN, P.E.I., Post Office
HALIFAX, N.S., 84 Hollis St.
ST. JOHN, N.B., New Post Office
QUEBEC, QUE., Edifice des Douanes
MONTREAL, QUE., Edifice des Douanes
OTTAWA, ONT., E-3 Building
KINGSTON, ONT., Customs Building
BELLEVILLE, ONT., 27-29 Campbell St.
TORONTO, ONT., 21 Lombard St.
HAMILTON, ONT., Lennox Building
LONDON, ONT., Carling Block
FORT WILLIAM, Ont., Customs Bldg.
WINNIPEG, MAN., Winn Commercial Bldg.
REGINA, SASK., McCallum-Hill Bldg.
SASKATOON, SASK., Ross Building
PRINCE ALBERT, SASK., Post Office
CALGARY, ALTA., Customs Building
EDMONTON, ALTA., Post Office
VANCOUVER, B.C., Winch Building
DAWSON, Y.T.

Si l'un de ces quelque chose dans les formules de rapports de l'impôt sur le Revenu que vous ne comprenez pas, n'importe quel inspecteur de l'impôt sur le Revenu se fera un plaisir de vous donner des renseignements.

Département du Revenu National
Division de l'impôt sur le Revenu
OTTAWA
Hon. E. B. RYCKMAN, C.R.,
Ministre du Revenu National.
C. S. WALTERS,
Commissaire de l'impôt sur le Revenu.

ANTIKOR-LAURENCE
ENLÈVE PROMPTEMENT LES
CORDES VERIEUSES ET DURILLONS.
SÛR, EFFICACE, SANS DOULEUR.
EN VENTE PARTOUT 25¢
PHARMACIE LAURENCE MONTREAL.

La session d'Ottawa

(Suite de la première page)

été prise avant que chacun des ministres ait eu l'occasion d'exprimer son avis. M. Bennett affirme qu'il n'a jamais cherché à imposer le sien à ses collègues. Quant aux portefeuilles qu'il détient, il n'en a qu'un de plus que n'en avait M. Mackenzie King.

Au cours de la dernière campagne électorale, M. Bennett a pris des engagements. Comme ministre des finances il a recueilli une foule d'informations et il en a fait part au parlement lors de la session d'automne. Il dit qu'il a recueilli d'autres informations précieuses. Dans l'intérêt même du pays, il considère qu'il doit garder le portefeuille des finances jusqu'à la conférence économique impériale qui doit se réunir à Ottawa.

Au cours de l'exercice financier terminé en mars 1929, le gouvernement libéral a perçu sous forme de taxes et d'impôts une somme totale de \$395,000,000, soit \$100,000,000 de plus qu'au cours de l'exercice terminé en mars 1925. Moins de taxes et d'impôts ont été perçus au cours des huit derniers mois qu'au cours de n'importe quelle période correspondante depuis dix ans.

Les ventes de blé

Pour une période de sept mois, à partir du mois d'août 1930, les consignations de blé canadien sur le marché britannique ont été de 90,000,000 de boisseaux. Au cours de la même période de l'année précédente, les consignations n'avaient été que de 65,000,000 de boisseaux. Pendant les ventes de 1930 n'ont rapporté que \$67,000,000 tandis que les ventes de 1929 ont rapporté \$88,000,000.

Comment expliquer cette différence dans les prix? Pourquoi les cours du blé ont-ils baissé si facilement? C'est là tout le problème économique. Comme question de fait, le blé canadien n'a pas été le premier à se déprécier. Le blé russe a été le premier à se vendre à rabais sur le marché britannique. C'est précisément l'entrée libre du blé russe sur le marché britannique qui a causé le mal. Notre industrie forestière a pareillement souffert de la concurrence des bois de la Volga et de la Russie du Nord sur le marché britannique.

Un libéral demande à M. Bennett s'il peut mettre fin à la concurrence russe. Le premier ministre ne répond pas. Il passe à un autre sujet, la conférence impériale.

La conférence impériale

Il passe en revue les événements qui ont suivi son accession au pouvoir et qui ont précédé la conversation de la session spéciale. Il a fait alors savoir au pays quelle était sa politique, quel était son programme. L'intention de M. Bennett, c'était et c'est encore d'obtenir un régime de préférence réciproque entre les divers pays de l'Empire.

A la première assemblée plénière de la Conférence impériale, des déclarations furent faites par les premiers ministres des divers Dominions. Au nom du Canada, M. Bennett a dit que des ententes de réciprocité commerciale sont absolument nécessaires au maintien de la vie économique de l'Empire.

M. Bennett est convaincu qu'un tel régime serait profitable à toutes les parties de l'Empire. Pareille entente n'empêchera pourtant pas les pays de l'Empire d'établir et de maintenir des relations commerciales avec les autres pays du monde. Le régime de la préférence impériale réciproque veut dire que les pays de l'Empire achèteront autant que possible les produits de l'Empire. Il n'y a qu'un moyen d'y parvenir, c'est d'établir un régime de préférence.

Cela ne veut pas dire cependant que les pays de l'Empire, le Canada en particulier, doivent cesser toutes relations avec les pays étrangers. Au contraire, les pays de l'Empire doivent s'efforcer de faire la conquête de tous les marchés du monde.

M. Bennett compare la proposition qu'il a faite à la conférence impériale à celle que sir Wilfrid Laurier faisait en 1902 à une conférence du même genre. Avec des différences de formes, l'une et l'autre se ressemblent, sont même identiques. Il y a vingt-huit ans, le Canada mettait de l'avant une politique économique exactement semblable à celle que M. Bennett est allé prêcher à Londres, l'automne dernier.

D'aucuns ont prétendu que M. Bennett s'est montré autoritaire à la conférence impériale. L'a fait ce que sir Wilfrid Laurier avait fait en 1902. M. Bennett dit qu'il a compris qu'un délai de 28 ans était suffisant et qu'il convenait de mettre à exécution le projet de 1902.

Le chef de l'opposition reproche à M. Bennett de n'avoir pas encore rempli toutes ses promesses. Est-ce juste? M. Bennett n'a jamais promis de remplir toutes ses promesses en huit mois. Le gouvernement entend bien remplir au cours de son terme d'office toutes les promesses qui ont été faites.

En terminant, M. Bennett a fait la critique des traités et des ententes de commerce qui ont été conclus du temps de l'administration King.

M. Bennett considère que ces traités et ces accords nous ont été dommageables.

M. WOODSWORTH

Personne ici ne semble se rendre compte de la véritable situation de l'Ouest canadien. L'avilissement extraordinaire des prix du blé et la diminution du pouvoir d'achat ont créé une situation qu'il est difficile de décrire à ceux qui ne connaissent pas bien les provinces des prairies.

M. Woodsworth considère que les associations de crédit agricole sont comme la mise en accusation du système bancaire canadien. La somme de \$5,000,000 qu'on avait proposé de prêter aux fermiers de l'Ouest était tout à fait insuffisante pour l'objet qu'on avait en vue et M. Woodsworth affirme de nouveau qu'il y a quelque chose de défectueux dans le système de nos banques.

Bien que les Canadiens puissent se vanter de leur agriculture, il y a 11,000,000 d'acres sur 24,000,000 qui sont impropres à la culture mixte, 18,000,000 pourraient servir à d'autres usages que ceux auxquels on les destine. Si on encourageait et protégeait les industries, M. Woodsworth ne voit pas pourquoi l'agriculture ne serait pas de quelque façon.

La plus simple façon de venir en aide aux agriculteurs c'est de réduire le coût de production. L'orateur cite certaines statistiques montrant comment la production du blé excède la consommation. De là découle la nécessité d'une coopération internationale, comme une sorte de cartel mondial, par exemple. Mais le gouvernement refuse maintenant de faire commerce avec certains pays exportateurs.

Si le gouvernement refuse d'en venir à une entente internationale alors le gouvernement doit réduire les taxes de transport. Le gouvernement permet au Pacifique Canadien de faire des profits de 10%, pourquoi ne pas couvrir ces profits de moitié; pourquoi permettre aux compagnies de réaliser des profits aussi forts quand les fermiers ne peuvent pas réaliser 1%? M. Beatty ressent vivement l'intervention du gouvernement dans les opérations de sa compagnie.

Ce réseau, comme les autres, doit l'exister au gouvernement lui-même. Le gouvernement accorde aussi aux banques des pouvoirs qui leur permettent de faire d'énormes profits.

Si les fermiers ne peuvent, à cause de certains empêchements constitutionnels, réaliser plus de profits, alors le ministère des finances devrait lui-même se mettre sur le marché monétaire.

M. Woodsworth interprète l'arrêté ministériel interdisant les importations russes comme une insulte gratuite à l'union soviétique.

M. CHARLES STEWART

L'ancien ministre de l'intérieur dit que le discours du trône n'a pas désappointé l'opposition. Elle subit une plus grande déception en écoutant le premier ministre défendre sa politique et répliquer à l'exposé que M. Mackenzie King avait fait lundi après-midi et mardi soir.

L'effort de M. Bennett ne pouvait pas se comparer à ceux qu'il avait donnés dans certaines circonstances passées et le premier ministre recevra la réponse qu'il mérite en temps et lieu.

L'ancienne administration libérale devait être tenue responsable, à entendre le premier ministre, de la dépression qui existe à l'heure actuelle au Canada.

Toutefois n'avait-il pas promis pendant les dernières élections, d'y apporter bon remède? Cette devise "le Canada d'abord" n'appartient pas en propre au parti conservateur. De tout temps, le parti conservateur a été le clan des impérialistes. Il s'est toujours caractérisé par son attachement inébranlable à l'Empire.

Pourquoi a-t-il tant fait pour s'attribuer une devise qui ne lui convenait pas? N'est-il pas vrai que ce cri de "Canada d'abord" doit être celui de tous les Canadiens et de tous nos partis politiques? De quel droit le gouvernement s'en fait-il un drapeau qu'il fait claquer à tous les vents? M. Stewart fait alors, à larges traits, une revue des actes posés par le gouvernement depuis les élections de juillet dernier.

En marge de l'appropriation des \$20,000,000 en faveur des chômeurs, l'accuse d'avoir taxé trop fort les provinces et les municipalités puisque le sénateur Robertson lui-même a déclaré que pendant que le fédéral dépensait \$11,000,000 pour les chômeurs les provinces et les municipalités dépensaient une somme de \$66,000,000.

M. HENRI BOURASSA

Le député de Labelle annonce qu'il veut s'en tenir à quelques considérations sur l'amendement de M. Mackenzie King et sur les discours que celui-ci a prononcés. Il se réserve le droit de reprendre la parole sur l'adresse une fois que le vote aura été pris sur l'amendement libéral.

M. Bourassa ne sait pas encore s'il votera pour ou contre l'amendement libéral. Ce qui l'embarrasse, c'est qu'il est prêt à accepter une partie de cette pièce tandis que l'autre partie lui semble inacceptable.

Le premier paragraphe de l'amendement est acceptable. Il est vrai que le gouvernement a été incapable de remédier au chômage et à la détresse agricole, de la façon dont le premier ministre et ses collègues s'y étaient engagés, qu'il n'a servi qu'à empirer la situation déplorable des intérêts agricoles.

M. Bourassa est d'avis que cette constatation est très juste. Il se réserve pourtant d'en parler à l'occasion du débat sur le budget. Mais ce même paragraphe se termine ainsi: "Causing en conséquence un chômage additionnel et diminuant substantiellement les recettes nationales".

M. Bourassa dit qu'il n'aime pas à aller si loin. Il ne croit pas que ça soit la politique du gouvernement qui ait été la cause de l'augmentation du chômage. Il est injuste de tenir le gouvernement actuel responsable des conditions

économiques comme il était injuste de tenir l'ancien gouvernement responsable de la situation de l'été dernier.

M. Bourassa dit que si le gouvernement persiste à maintenir sa politique, telle que définie dans le discours du trône, les conditions actuelles pourront se prolonger, même empirer.

Le "humbug" de la préférence britannique

Le chef de l'opposition dans son discours, l'un des meilleurs qu'il ait prononcés, bien que ce discours ait pu être un peu plus court, a longuement parlé de la politique libérale de la préférence britannique.

M. Mackenzie King a fait remonter cette politique jusqu'en 1897. M. Bourassa ne veut pas laisser passer une occasion de bien établir les faits à ce propos. Il croit qu'il est de son devoir de le faire parce que de tous les députés, il est le seul qui ait été témoin de la naissance de ce "humbug" qui est la préférence britannique.

Bien des années avant 1896, le parti libéral, par ses chefs et par ses candidats, de même que par ses journaux, s'était engagé à faire disparaître du tarif canadien just-quo-iaux derniers vestiges de la protection.

Mais à la veille des élections générales de 1896 un espoir luisait au firmament politique du parti libéral. La crise économique, la question des écoles du Manitoba et diverses autres questions donnaient au parti libéral la chance de remporter la victoire. Mais ainsi que l'a dit feu M. Israël Tarte, alors libéral, les élections ne se gagnent pas avec des prières. Les libéraux avaient donc besoin d'argent. Ils en furent privés de l'association des manufacturiers, de la Banque Canadienne, de la Banque de Montréal. Ces souscriptions électorales furent modestes en comparaison de ce que sont aujourd'hui les souscriptions du même genre. Les libéraux n'en prirent pas moins le pouvoir.

Quand vint le temps de présenter son premier budget, le nouveau gouvernement se vit dans l'obligation de tenir compte de ses engagements envers le public et de ses engagements envers les manufacturiers du Canada.

L'administration nouvellement élue conserva le protectionnisme comme politique fiscale et tout en présentant comme soulagement, ce que l'on appelle la préférence britannique. M. Bourassa rappelle qu'il a alors voté en faveur de cette mesure, la croyant bonne. Comme tous les députés libéraux, il croyait alors qu'il s'agissait d'une mesure de réciprocité.

Un peu plus tard, en 1900, M. Fielding fit proposer par M. Russell, député de Halifax, une résolution adoptant le principe de la préférence britannique telle que nous la maintenons. M. Fielding était un impérialiste, l'un des rares impérialistes libéraux de cette époque.

A cette époque la Grande-Bretagne était engagée dans la guerre contre les Boers. C'est alors que l'on suggéra que pour encourager la Grande-Bretagne dans sa lutte inqualifiable contre un petit peuple, le Canada établisse une troisième colonne dans son tarif. Conservateurs et libéraux votèrent la mesure.

Il y eut ensuite la conférence de 1902 à laquelle M. Fielding prit part. C'est alors que M. Fielding rédigea le mémoire dont M. Bennett a lu un extrait cet après-midi.

La déclaration de M. Fielding voulait dire quelque chose ou elle ne voulait rien dire. Si elle voulait dire quelque chose, le gouvernement canadien devait, à la session suivante, entreprendre une révision de sa politique. Cela n'a jamais été fait.

L'embargo sur nos bestiaux

M. Mackenzie King laisse entendre que la préférence britannique a d'abord eu pour effet la levée de l'embargo sur les bestiaux canadiens. C'est inexact. L'embargo en question favorisait les éleveurs d'Ecosse et d'Irlande. On le maintint par un mensonge en répétant que les bestiaux du Canada étaient contaminés. On put faire la preuve du contraire. L'embargo n'en est pas moins resté.

Le régime de préférence britannique n'en fut pas moins établi et maintenu. En 1897, en 1899, en 1900 en même temps que le Canada envoyait des troupes pour aider la Grande-Bretagne à écraser le petit peuple des Boers.

En 1911, sir Robert Borden fit sa proposition d'une contribution de \$35,000,000, pour le maintien de la marine de guerre britannique. Malgré cette offre de contribution, l'Angleterre a maintenu son embargo.

En 1914, le Canada est entré en guerre contre l'Allemagne avant même que la Grande-Bretagne l'eût fait. Nous envoyâmes des troupes en Europe et l'Angleterre fut bien contente de les accepter. L'embargo sur les bestiaux canadiens n'en était pas moins maintenu. Le parlement britannique pense d'abord aux intérêts de ses administrés.

M. Bourassa rappelle qu'il a aidé le parti libéral à rester au pouvoir. Mais si les libéraux avaient été les représentants du Canada à la conférence impériale, auraient-ils agi mieux que les conservateurs?

Deux égoïsmes

M. Bennett est allé là-bas tout rempli d'égoïsme canadien. Il a rencontré des gens remplis d'égoïsme britannique. Il n'y a rien comme deux égoïsmes qui se rencontrent.

Les marchandages

Elle se trouve alors en bon état pour marchander avec les autres pays. On a beaucoup parlé contre le marchandage politique. Est-ce que cela n'a pas toujours été le moyen de procéder entre les pays? C'est par le marchandage que se règlent les questions diplomatiques. La seule

affaire, c'est de savoir si le marchandage se fera nonnêtement.

Pour entreprendre un bon marchandage, le Canada doit d'abord comprendre ses propres besoins. Il sera alors en état d'entreprendre le marchandage avec le gouvernement de Grande-Bretagne.

Au point de vue économique le flag waving ne peut pas nous servir.

Au début de la dernière conférence impériale, le premier ministre a pris l'attitude qu'il fallait. Mais voudra-t-il aller jusqu'au bout? On a accusé autrefois sir John A. Macdonald de mettre en danger le lien britannique par sa politique nationale. Sir John a répondu à cela: Tant pis pour le lien britannique.

La politique nationale n'est pas faite pour le peuple britannique mais pour le peuple canadien.

Pareil esprit devrait présider à la préparation de tous nos programmes politiques.

Par certains côtés, la politique nationale de 1878 peut avoir été fautive. Le régime protectionniste ne pouvait évidemment offrir un remède à tous les maux. M. Bourassa dit qu'il ne pensait pas comme cela, dans le temps. Il rappelle qu'il fut élu d'abord comme libéral-protectionniste.

Il ne lui est jamais arrivé cependant de prêcher en Chambre une politique différente de celle qu'il a prêchée et qu'il prêche sur les tribunes publiques.

Le tort de M. Bennett

Le tort de M. Bennett à Londres ça été de s'imaginer qu'il pourrait se lever et faire immédiatement le calme dans la tempête.

Il ne faut pas avoir de rêves trop grands. L'échec de Chamberlain, par exemple, aurait dû donner un peu d'humilité à M. Bennett.

M. Bennett aurait dû recevoir avec plus d'humilité la réponse de M. Thomas. Le premier ministre canadien a eu le tort de prendre la chose trop au sérieux.

N'a-t-il pas cru que ça serait la fin des temps si on ne le prenait pas au sérieux, sinon la fin des temps, du moins, la fin de l'Empire britannique?

M. Bennett a tort de croire qu'il suffirait de son passage à Londres pour provoquer la chute de l'Empire. Le gouvernement actuel passera et le chef de l'opposition a probablement le temps de redevenir premier ministre avant que l'Empire ne tombe.

Evidemment, l'Empire finira par tomber car l'Empire est d'institution humaine et tout ce qui est d'institution humaine finit par tomber.

Ainsi que l'Empire romain, l'Empire britannique, après avoir subi des crises, tombera. C'est l'évolution normale. Mais ce serait tout de même amusant de supposer que cette chute éventuelle puisse être causée par une intervention quelconque de ces deux excellents célibataires qui se font face en Chambre.

LA NAVIGATION

AVENTURES D'UN NAVIRE

L'échouement du Gul Djemal dans la mer de Marmara rappelle des souvenirs chez ceux qui s'occupent de choses maritimes. Ce navire fut lancé par la ligne White Star en 1874, sous le nom de Germanic, et eut vite, la réputation d'un navire rapide et luxueux. En 1904, lorsqu'il fut affecté au service Europe-Canada, on lui donna le nom d'Ottawa. Le dernier départ de Montréal eut lieu en septembre 1909. Deux ans plus tard, la marine turque acheta le navire, et, au cours de la guerre, il fut attaqué et coulé par un torpilleur anglais. Il fut repêché et remis à neuf.

AVION POUR LE CANADA

Le Manchester Hero, qui doit arriver à Saint-Jean dimanche de Manchester, Angleterre, porte à bord un hydravion Bluebird IV, expédié au Canada par la Blackburn Aircraft Products, Ltd. de Brough, Angleterre.

HUIT CROISIÈRES D'ÉTÉ

Robert Reford Company, agents de la ligne Clyde-Mallory, ont annoncé hier que celle-ci organise huit croisières d'été de Montréal à New-York avec arrêts à Québec et à Halifax. Ces croisières sont devenues très populaires depuis qu'elles ont été inaugurées il y a deux ans. Elles durent douze jours. La première est fixée au 11 juillet et la dernière au 29 août.

LES BRISE-GLACE

Le Saurel et le Lady Grey, brise-glace du gouvernement, ont concentré leurs efforts dans les environs du quai de la Canadian Vickers hier, et n'ont pas cherché à atteindre dès hier le quai Victoria.

A BORD DES NAVIRES

A bord du Duchess of Richmond, du Pacifique Canadien, qui entrera au port de Saint-Jean samedi, se trouve le contrôleur de l'hôtel du gouvernement, le lieutenant-colonel Humphrey W. Snow, d'Ottawa. Un autre passager, M. Charles Martin, agrira comme maître d'hôtel à Rideau Hall et dirigera le travail des 24 serveurs passés au service de Son Excellence le comte de Bessborough, le nouveau gouverneur général. Sur le même navire se trouve aussi Mgr O'Donnell, archevêque de Halifax.

REDUCTIONS RADICALES

La White Star et la Red Star viennent d'annoncer des réductions radicales dans le prix des voyages aller et retour en Italie, classe troisième. Les billets Montréal-Turin à bord du Majestic et de l'Olympic sont fixés à \$159; sur le Homeric, à et autres vaisseaux des mêmes lignes, à \$147. Ces prix comprennent une traversée rapide en France et de la part train à Turin, en moins de sept jours. On s'attend ainsi qu'un grand nombre iront passer les fêtes pascales à Rome même.

MOUVEMENTS DES NAVIRES

L'Ansonia, ligne Cunard, parti de Southampton, à Halifax dimanche. Le California, ligne Anchor, parti de Glasgow, à Halifax dimanche.



Chez DUPUIS

Rues Ste-Catherine — Demontigny — St-André — St-Christophe — Plateau 5151

Nouvelles robes d'intérieur

Ces robes sont si jolies, si fraîches et gaies, qu'on en verra portées par les dames et les jeunes filles, soit pour la rue, pour l'après-midi chez soi, à la campagne. Un certain nombre à encolure de broadcloth blanc et petit poignet blanc ont toute l'allure d'une robe de soie ou de rayon imprimé.

DEUX BAS PRIX INTERESSANTS

.98 - 1.98

Au deuxième

Dupuis Frères

J.-N. DUPUIS, prés. honoraire ALBERT DUPUIS, président A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

2% à Dix Jours--Net à Trente Jours

Le moyen assuré de faire de l'argent

Les statistiques attestent qu'un escompte de 2% à dix jours, net à trente jours, correspond à un intérêt annuel de trente-six pour cent sur le capital investi.

L'unique moyen de bénéficier des escomptes accordés par les marchands-grossistes, c'est de maintenir une balance intéressante à votre compte courant.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

"où les épargnants déposent" Chs-A. Roy, Directeur — Gérant Général

Les listes électorales

LA COMMISSION DE REVISION TERMINE SON TRAVAIL

La Commission de revision des listes électorales, qui se composait des recorders Morrison et Thoun et de M. E. S. McDougall, c.r., a terminé hier son travail. Me Oscar Gagnon, qui représentait l'opposition conservatrice, avait passé son avant-midi à faire comparaitre des témoins pour prouver que les noms que l'on voulait faire inscrire sur la liste n'étaient pas ceux d'électeurs dûment qualifiés. Il avait réussi à faire rayer une vingtaine de noms. Me Martineau, qui représentait le parti libéral avec l'échevin Schwartz et M. Jules Desmarais, c.r., demanda alors à Me Gagnon s'il avait l'intention de faire rayer plusieurs autres noms. Une vingtaine, répondit-il. Il fut alors convenu que ces vingt noms seraient rejetés en bloc tandis que les cent autres requêtes qu'il restait à examiner seraient acceptées en bloc. Me Gagnon doit maintenant en appeler devant la Cour Supérieure de l'interprétation par les commissaires de l'article 116 de la loi électorale de Québec: il s'agissait de la portée de l'expression "terce personne".

Sinclair démissionne

Londres, 18. (S. P. A.) — Sir Archibald Sinclair a résigné aujourd'hui ses fonctions de whip en chef du parti libéral, et on croit, dans les milieux politiques, qu'il démissionne pour protester contre l'attitude des libéraux aux Communes, lundi, lors de la défaite du gouvernement. On dément la rumeur que M. Lloyd George projetait de résigner son poste de chef du parti libéral, aussi au sujet de cette attitude.